L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1384 - VENDREDI 29 JUILLET 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



MOISSON 2016

Décevante à tous les niveaux



Photo: Réussir

Rares sont les années aussi mauvaises pour les producteurs de grains. La récolte suscite de grosses déceptions en volume, qualité, prix. Pas une culture n'est là pour rattraper l'autre. L'orge d'hiver affiche des rendements en forte baisse et répond peu aux normes brassicoles. Le blé tendre prend le chemin inverse et la perspective d'un bon taux de protéines n'offre qu'une maigre consolation. À cela s'ajoutent des prix en berne, que les bonnes récoltes un peu partout dans le monde empêchent de décoller. P. 03

Côte d'Or

› Maïs semences

Au moins une culture qui promet



Nièvre

› Ruralité

Rencontre avec la sous-préfète de Château-Chinon



Yonne

› Maïs

L'autonomie fourragère grâce à l'irrigation







Sommaire

Côte d'Or

04 • Productions végétales: Au moins une culture qui promet
05 • Moissons: Du jamais vu dans la plaine
06 • Fête départementale: Trois petites semaines et on y est

Nièvre

07 • Rencontre: Mme Higginnen-Bier reçoit Terres de Bourgogne
08 • 69ème Foire-concours: Corbigny se prépare à son rendez-vous de l'élevage
09 • Équiweek: La semaine du cheval «by Nièvre»

Yonne

10 • Irrigation: L'autonomie fourragère grâce à l'irrigation
11 • Apiculture: Les grandes absentes de ce printemps
12 • Espace Viande Puisaye: Une formation pour calculer les coûts de production des ateliers herbivores

Bourgogne et ailleurs

13 • Nouvelles zones vulnérables: *«La troisième calamité»*
• Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE): Déblocage après mobilisation

Filières

14 • Élevage Abattoir d'Autun: Un service de ramassage en ferme
15 • Cultures Conditions climatiques 2016: Piétinement des prairies et sursemis

Infos Services

16-17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
19-23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Indice national du fermage

Diminution des fermages de 0,42%

L'indice national du fermage et son taux de variation ont été déterminés par un arrêté du 13 juillet 2016.

Calcul de l'indice national

L'indice du fermage est un indice national. Il est composé pour 60 % de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes ; et pour 40 % de l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente. L'indice s'établit pour 2016 à 109.59, (base 100 en 2009). L'indice pour 2015 était à 110.05, il y a donc une diminution de 0.42% par rapport à 2015.

Actualisation du fermage pour 2016

Pour calculer le nouveau montant du fermage, il vous suffira de reprendre le fermage payé pour 2015 et d'appliquer la diminution de 0.42%. On multiplie ainsi le loyer payé pour 2015 par le coefficient multiplicateur de 0.9958.

Rappel : le loyer est fixé en monnaie

Depuis une loi du 2 janvier 1995, le prix du fermage doit être évalué en monnaie. Ainsi depuis 2004, tous les baux c'est-à-dire les nouveaux baux et les baux renouvelés doivent avoir un loyer fixé en monnaie, c'est-à-dire en euros et non en denrées.

SERVICE JURIDIQUE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR

▸PRI info

Côte d'Or Ils souhaitent s'installer....

Ces 2 frères, Baptiste et Pierre-Emmanuel, sont fils d'agriculteurs. Âgés de 21 et 25 ans, ils ont suivi tous les 2 des études agricoles (BEPA et Bac Pro) et travaillent actuellement sur l'exploitation familiale en polyculture-élevage. Ils souhaitent tous les deux s'installer en polyculture-élevage ovins et/ou bovins. L'exploitation familiale ne permettant pas aujourd'hui d'accueillir 2 associés supplémentaires, ils recherchent dans l'idéal, du foncier ou une exploitation de polyculture-élevage à reprendre pour conforter l'exploitation familiale et s'y installer. Ils sont prêts à étudier toutes les propositions et opportunités.
Zone de recherche : Nord Côte-d'Or de préférence, mais ils sont prêts à étudier des opportunités dans l'Yonne, la Haute-Marne ou l'Aube. Contactez le RDI de Côte-d'Or : Corine Garnier-Penning. au 03 80 68 66 55 ou corine.penning@cote-dor.chambagri.fr

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

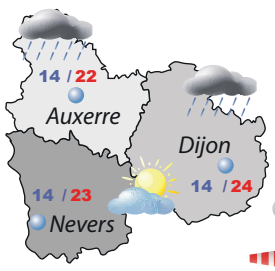
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 29 juillet au 7 août 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 29 Juillet

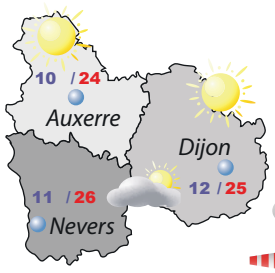


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre précipitations et belles éclaircies. Les vents seront modérés.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Marthe
Soleil : 06:21 - 21:25
Lune : 02:17 - 17:22

Samedi 30 Juillet

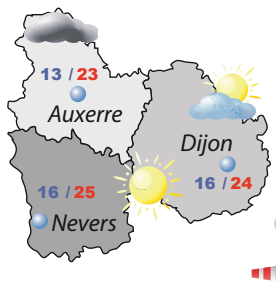


Beau temps
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

Ste Juliette
Soleil : 06:23 - 21:23
Lune : 03:03 - 18:25

Dimanche 31 Juillet



Éclaircies
De belles éclaircies et quelques passages nuageux par endroits. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Ignace
Soleil : 06:24 - 21:22
Lune : 03:57 - 19:22

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Août :

Cette période sera partagée entre éclaircies et précipitations.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 17 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

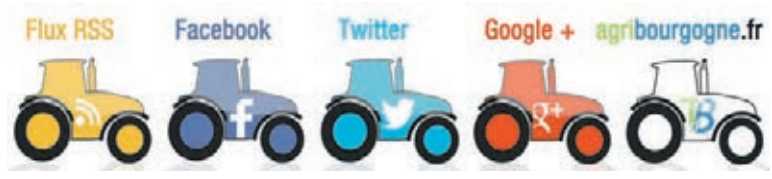
Jeudi 4 au Dimanche 7 Août :
Quelques pluies pour ce jeudi. Le reste de la semaine se déroulera sous un ciel clair.

Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 11 à 16 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu



Grandes cultures

Une moisson décevante à tous les niveaux

Rares sont les années aussi mauvaises pour les producteurs de grains. La récolte suscite de grosses déceptions en volume, qualité, prix. Pas une culture n'est là pour rattraper l'autre. L'orge d'hiver affiche des rendements en forte baisse et répond peu aux normes brassicoles. Après une moisson record, le blé tendre prend le chemin inverse et la perspective d'un bon taux de protéines n'offre qu'une maigre consolation. À cela s'ajoutent des prix en berne, que les bonnes récoltes un peu partout dans le monde empêchent de décoller. Les trésoreries des exploitations sont mises à rude épreuve.


Photo: Réussir

Cette moisson 2016 fragilise encore la situation économique des exploitations des zones à potentiel moyen, déjà largement pénalisées par les derniers exercices.

« *Dans toutes les productions, il n'y a pas de rendement, pas de prix, pas de qualité* », avance François Berson, directeur de la collecte chez Soufflet, dont la zone d'activité forme un large croissant de Rouen à Metz. « *Cela promet de gros soucis pour les agriculteurs, certains vivant une mauvaise année pour la troisième fois de suite. La Bourgogne souffre très fort* », précise-t-il. Une exception d'après lui, le long de la côte Atlantique engrange une moisson « *globalement correcte* ». L'orge d'hiver voit ses rendements chuter de 30% par rapport à la bonne récolte de l'an passé, soit une fourchette de 50 à 60 q/ha pour Soufflet. « *Le problème majeur vient du calibrage, entre 50 et 60 %* », déclare François Berson, avec un PS (poids spécifique) « *très faible* » de 55 à 60 kg/hl et un taux de protéines « *plutôt élevé* » à 11,5-12 %. « *On aura juste assez pour fournir la malterie* ». Plusieurs raisons sont avancées : excès de pluie, manque de soleil et fortes gelées au printemps.

Un potentiel gâché

La coopérative Dijon Céréales a dressé le 21 juillet un bilan « *catastrophique* » de la moisson, qui aggrave la situation économique d'exploitations déjà fragilisées. « *Les pertes de rendement en orges d'hiver et escourgeons seront de l'ordre de 20 % et ce, dans tous les secteurs, d'après un communiqué. On parviendra péniblement à 50-55 q/ha de moyenne* ». Autre point noir, le calibrage de 60 % (le calibrage mesure la capacité à être utilisé en orge de brasserie). « *Voir l'ensemble des cultures dérailler comme ça, c'est du jamais vu* », affirme Matthieu Berlin, responsable céréales de SeineYonne. L'orge d'hiver avait pourtant bonne mine jusqu'à fin mai, d'après lui. Au final, elle affiche 55 à 57 q/ha (-30 à -35 % d'une année sur l'autre), un calibrage entre 50 et 55 % (-30 points), un PS de 57 kg/hl (-10 points). « *Contrairement à d'habitude, peu de différences sont à noter d'une région à l'autre : la météo a joué, pas le type de sol* », indique-t-il.

L'hétérogénéité est en revanche bien présente dans d'autres régions. En Normandie, Cap Seine enregistre 70 à 80 q/ha en orge d'hiver à mi-parcours de la collecte, un niveau inférieur à la moyenne historique. Oubliés les bons scores habituels, 2016 ressort comme « *une moisson très hétérogène* », souligne le responsable de la collecte Franck Roger. « *Les parcelles touchées par la jaunisse décrochent de 30 à 40 q/ha* », dit-il. Mêmes différences en termes qualitatifs : « *Des lots ne valent pas la peine d'être calibrés* ».

Du jamais vu depuis trente ans

« *Ça fait trente ans qu'on n'a pas vu une telle Bérézina* », raconte Maurice Caillaud, directeur de la collecte au sein de la coopérative nordiste Advitam. L'orge d'hiver tombe entre 55 et 59 kg/hl de PS après un fort cumul de pluie : « *Arras, qui reçoit 700 mm/an, a eu 600 mm en six mois, dont les deux tiers en mai et juin* ». À 60 à 65 q/ha (contre un remarquable 98 q/ha l'an dernier), les rendements sont à l'avenant. Dans la Vienne, La Tricherie envisageait 65 q/ha d'orge d'hiver (contre 61 l'an dernier) jusqu'à la veille des premières coupes. C'est finalement 52-53 q/ha. « *On attendait la moisson du siècle, l'inverse est arrivé* », se désole le codirecteur Baptiste Breton. Vivescia, étendu au Nord-Est sur un large territoire, observe un décrochage des rendements en orge d'hiver identique pour tous, d'environ -30 % comparé à la moyenne, ce qui donne 60 q/ha. Idem pour la qualité, à 60 en calibrage et PS».

> " Toutes les productions sont touchées "

Encore plus à l'est, la coopérative lorraine EMC2 affiche sa déception en termes de volume, de calibrage des orges d'hiver. S'ajoutent un taux d'impuretés « *très élevé* », d'après le responsable céréales David Meder: « *Des grains sont mal formés, pas remplis* », ce qui donne « *beaucoup d'enveloppes vides* ». Avec aussi un grand nombre de grains fusariés, qui en fin de compte se retrouvent peu dans les bennes grâce à « *des moissonneuses-batteuses assez performantes* ».

Catastrophe annoncée en blé tendre

« *On sent la catastrophe arriver en blé tendre* », prévient François Berson (Soufflet), annonçant 30 à 60 q/ha. Une forte hétérogénéité se dessine côté rendement, aussi d'un point de vue qualitatif. Le PS ressort très bas avec une moyenne envisagée de 70-71 kg/hl, mais le négociant s'attendait à pire. Seul vrai point positif, le taux de protéines supérieur à 11,5 %. Les premières livraisons de blé tendre chez Dijon Céréales laisse augurer une situation « *tout aussi préoccupante* » qu'en orge d'hiver « *voire pire* » : le rendement tournerait autour de 50 q/ha, soit -30 % d'une année sur l'autre. Pour le débouché meunerie, la qualité sera bonne « *dans les situations où les normes de PS seront atteintes* », assure la coopérative.»

« *Le blé tendre a souffert de l'excès d'eau : en terres lourdes, les rendements sont pénalisés* », analyse pour Ocealia le responsable des flux de céréales Jean-Michel Delavergne (ex-Charentes Alliance), à mi-parcours de la collecte. Les 64 q/ha attendus montrent une baisse par rapport à l'an dernier. « *La récolte est hétérogène, avec de très belles choses et de très mauvaises, selon les itinéraires techniques, les conditions agronomiques* », poursuit-il, néanmoins agréablement surpris par « *une qualité correcte voire bonne* », le PS atteignant 77-78 kg/hl, le taux de protéines plus de 11,5 %.

Grosses déceptions en blé dur

En blé dur aussi, Ocealia note une qualité disparate, notamment en taux de protéines. « *On a encouragé les producteurs à couper le blé dur avant le blé tendre pour sauvegarder la qualité* », qui s'avère « *très moyenne* » entre des grains mitadinés, fusariés « *pas faciles à trier* », signale Jean-Michel Delavergne. Le rendement inférieur à 50 q/ha déçoit, comparé aux 64 prévus. La coopérative avance une explication : « *De nouveaux agriculteurs sont arrivés dans la production, ils ont subi une météo difficile* ».

> " La météo du printemps a ruiné le potentiel de récolte "

Terrena observe une même hétérogénéité de la récolte de blé tendre, à 15-20 % de la collecte. Au sud de sa zone de production, la culture a beaucoup souffert de la pluie : un PS de 76 kg/hl, 72 en début de moisson, est signalé dans la Vienne. Au nord, il atteint des valeurs normales voire au-dessus en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres.

Le pois tombe au plus bas

C'est le pois qui semble le plus décevoir. Plusieurs organismes stockeurs relatent des parcelles non récoltées, comme chez Vivescia. « *Le pois d'hiver a subi de très fortes attaques en fin de cycle, de botrytis, parfois aussi des bactérioses* », raconte le directeur des activités agricoles Jean-Olivier Lhuissier, qui situe les rendements entre 1-10 q/ha ou 3-30 q/ha selon les zones de pression maladies, pour une moyenne générale de 15 q/ha. Soufflet parle d'une fourchette de 0 à 10 q/ha, avec « *beaucoup de pois d'hiver à 0 q/ha* » suite à des excès d'eau, des bactérioses. Le pois de printemps semble moins pénalisé.

JCD

Le colza moins affecté

« *Le colza nous sauve les meubles* », lance Philippe Vincent chez Agrial. 30 à 35 q/ha sont obtenus entre Sarthe et Indre-et-Loire au sud de sa zone. « *Le potentiel était très élevé mais au final, il y a eu peu de remplissage* », tempère le directeur céréales. Un peu plus au sud, Terrena parle d'une « *agréable surprise* », les rendements entre 35 et 40 q/ha ayant peu décroché par rapport à la moyenne pluriannuelle. Même impression à la Cavac, qui « *s'attendait à une gamelle* ». La coopérative vendéenne enregistre 34-35 q/ha. Ocealia met en avant une fin de cycle plutôt favorable, qui donne un rendement peu éloigné des prévisions à 32 q/ha. Davantage déçue, la coopérative SeineYonne voit à l'inverse un mauvais scénario de bout en bout, entre les attaques d'insectes à l'automne et les intempéries par la suite. Le rendement de 27 q/ha est en baisse de 20 % sur un an. Vivescia, qui affiche -20 % par rapport à la moyenne pluriannuelle, identifie de gros écarts autour de 30 q/ha : la fourchette va de 20 à 45. Le PMG (poids de mille grains) lui semble un peu faible. « *On s'attendait à moins en rendement, qui se situe entre 25 et 35 q/ha (-10 à -15 % sur un an)* », déclare François Berson (Soufflet). Sur le plan qualitatif, le directeur de la collecte note de petits grains, un faible taux d'huile.

Productions végétales

Au moins une culture qui promet

Le maïs semences se développe dans le département. Sa récolte s'annonce prometteuse malgré une délicate implantation.

La surface en maïs semences dépasse cette année les 160 hectares en Côte d'Or, soit une fulgurante progression de 60% en seulement un an. Plusieurs exploitants agricoles ont favorablement répondu au projet de développement de Val Union BFC Semences, société basée à Ciel en Saône-et-Loire. Qu'en est-il de cette campagne ? Avec l'excès d'eau du printemps, les conditions d'implantation ont été des plus difficiles, d'autant que la culture doit être semée chaque année en plusieurs passages, en respectant le sexe des plantes. Devant les dégâts occasionnés, les semenciers ont fait le choix de re-semer un certain nombre de parcelles. Cette décision impliquant un certain retard dans le calendrier s'avère particulièrement gagnante aujourd'hui, compte-tenu de l'état actuel plutôt satisfaisant des cultures. *«Sauf catastrophe majeure, tout devrait plutôt bien se passer jusqu'à la récolte. La culture pourra être menée à bien grâce à l'irrigation»* commente Nicolas Michaud, producteur à Pagny-le-Château. Non sans omettre les difficultés de 2015 (la canicule avait sévi en pleine floraison), le maïs semences reste une culture à forte valeur ajoutée, *«elle devrait être l'une des rares productions positives cette année en terme de marges»* note l'exploitant côte d'orien, qui précise que les charges de main d'œuvre sont en partie indemnisées par les semenciers. *«Le maïs semences permet généralement de dégager une marge une fois et demi supérieure à celle du maïs grain»* ajoute Nicolas Michaud. En attendant la récolte prévue durant la deuxième quinzaine de septembre, des opérations culturales importantes viennent de débuter. L'épuration s'est déroulée dans de nombreuses parcelles la semaine dernière. La castration, elle, vient tout juste de débuter. La quasi-totalité des agriculteurs côte d'oriens concernés (19 sur 20) ont fait appel au groupement d'employeurs Agri Ressources 21 pour recruter leurs salariés saisonniers, répondant au nombre de 200 cette année dans le département.



Plus de 200 salariés saisonniers sont mobilisés cette année dans le département.



Lucas et Martin Duclos, deux frères de 18 et 16 ans habitant Magny-lès-Aubigny, faisaient partie d'un groupe de dix saisonniers effectuant l'épuration d'une parcelle la semaine dernière dans le val de Saône. Cette opération à réaliser en cours de végétation est nécessaire pour obtenir la meilleure pureté possible dans la production. Les plantes différentes du type parental sont systématiquement arrachées.

AURÉLIEN GENEST

Dijon Céréales

Moisson 2016 : un séisme pour la production régionale

La moisson de Dijon Céréales était à mi-chemin la semaine dernière. Les premiers constats étaient alarmants.

Les escourgeons et orges d'hiver sont, en termes de volumes, extrêmement décevants. La situation des blés sera tout aussi préoccupante, voire pire, seuls les colzas pourront en partie corriger ce tableau catastrophique. Les craintes liées aux phénomènes météorologiques de la campagne, émises il y a maintenant quelques semaines, étaient donc bel et bien fondées. Se profilent déjà les difficultés économiques des exploitations avec des prix de céréales qui restent bas, sur fond de marché lourd et de production mondiale importante.

«Les pertes de rendement en orges d'hiver et escourgeons seront de l'ordre de 20% et ce, dans tous les secteurs. On parviendra péniblement à 50-55 q/ha de moyenne sur l'ensemble de la coopérative. Nous nous dirigeons tout droit vers une désillusion en blé. Si nous pressentions un risque réel depuis début juin, nous ne pensions pas atteindre cette situation critique» indique Pascal Demay, directeur Terrain et Céréales de Dijon Céréales. Ce constat amer est le résultat des fortes précipitations, cumulées aux faibles températures et au manque de luminosité, qui ont mis à mal le développement des cultures jusqu'au début de l'été. Les calibrages sont également bas, mais permettent tout de même de conserver un débouché brasserie important pour Dijon Céréales. Le service agronomique de Dijon Céréales analyse actuellement les raisons précises qui ont conduit à cette situation.
Si la moisson se déroule désormais dans de bonnes conditions météorologiques, la situation est d'autant plus préoccupante en blé, où les premières livraisons, comme les estimations de rendements, laissent présager une récolte en forte baisse. Là encore, toutes les zones de Côte d'Or et cantons limitrophes seront touchées. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, la moyenne pourrait tourner autour de 50 q/ha, soit 30% de moins que l'année dernière. Pour le débouché meunerie, la qualité sera bonne et notamment le taux de protéines et les critères technologiques dans les situations où les normes de PS seront atteintes. Dijon Céréales entreprend un travail de silo important (nettoyage, tri voire calibrage) pour valoriser au mieux les productions et se mettre en conformité avec les attentes de la filière meunerie.
Le colza semblait, la semaine dernière, être la culture la moins pénalisée sur les secteurs Sud de Dijon Céréales. Les rendements seront néanmoins très probablement en dessous du niveau pluriannuel, notamment sur la zone Nord (plateaux) où un net recul est à noter. Cette production ne suffira pas à oublier la grosse déception en céréales. Cette moisson 2016 met encore un peu plus à mal la situation économique des exploitations des zones à potentiel moyen de la région Bourgogne-Franche-Comté, déjà largement pénalisées par les derniers exercices. La situation est désormais plus que critique et la sonnette d'alarme doit être tirée.
Et ce d'autant plus que les marchés ne se redressent pas, restant sur des niveaux très bas. Si la production française sera impactée fortement par ce phénomène d'ampleur nationale, il est encore tôt pour savoir comment les marchés réagiront à cette mauvaise moisson. Les conditions de cultures mondiales semblent bonnes et prometteuses pour une nouvelle grosse récolte, élément défavorable à une reprise durable des cours.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Moissons

Du jamais vu dans la plaine

La récolte de blé semble pire que celle de l'orge. Deux agriculteurs de Magny-lès-Aubigny témoignent.



Philippe et Vivien Lévêque vont terminer sur une moyenne de blé ne dépassant pas 45q/ha.

Grande désillusion pour les exploitants de la plaine dijonnaise. S'ils s'attendaient à des rendements décevants compte-tenu des aléas climatiques du printemps, de tels niveaux de récoltes ne pouvaient être que très difficilement imaginés. Le blé fauché la semaine dernière chez Philippe et Vivien Lévêque affiche d'emblée la tendance : *«Il nous reste quatre hectares à récolter et la moyenne ne devrait malheureusement pas bouger. Nous allons rester autour de 45q/ha... C'est du jamais vu ici»* déplore Vivien Lévêque, pointant du doigt l'excès d'eau des derniers mois, le manque d'ensoleillement et le développement de maladies de fin de cycle telles que la fusariose. La récolte de blé avait pourtant commencé sur de *«meilleures» impressions. «La moissonneuse avait du mal à avancer tellement le peuplement était important. Il y avait beaucoup d'épis mais finalement, il n'y avait rien dedans. La première parcelle de Musik a terminé à 59q/ha, c'est notre meilleur résultat cette année»* indique Philippe Lévêque. Apache, Rubisco, Arezzo : les autres variétés de l'assolement donnent des résultats encore plus médiocres et ce, quel que soit le type de sol. *«La moyenne de PS est aux alentours de 70. En rendement, la palme revient à une parcelle de six hectares en Rubisco, qui a décroché à 41q/ha dans un secteur où nous avons déjà eu la chance de monter à 90q/ha dans le passé»* poursuit le Côte d'orien de 59 ans.

Une tendance générale

«La récolte semble très mauvaise partout» relate Vivien Lévêque. Avec une moyenne de 45q/ha, son exploitation établit un triste record. Cette sombre récolte de blé se termine quelques jours après celle de l'orge d'hiver, elle aussi d'un très bas niveau. *«Nous avons terminé à 60q/ha, avec des PS et des calibrages très décevants sur Étincel, notre unique variété. C'est également notre plus mauvais résultat jamais enregistré. Même mon grand-père n'avait jamais vu ça depuis l'arrivée des produits phytosanitaires il y a plusieurs décennies»* commente Vivien Lévêque. La culture ayant le moins décroché est finalement le colza avec une moyenne de 35q/ha. La moutarde, quatrième et dernière culture de l'exploitation basée à Magny-lès-Aubigny devrait également être des plus décevante : *«ce sera catastrophique là aussi, deux premiers champs fauchés dans mon secteur approchent difficilement les 15q/ha»* lance le jeune agriculteur de 31 ans.

Coup dur pour les jeunes

Membre du conseil d'administration et trésorier de JA21, en charge des dossiers fonciers, Vivien Lévêque ne cache pas son inquiétude sur l'installation des jeunes : *«Nous n'avions vraiment pas besoin d'une année comme celle-ci. Les difficultés vont être nombreuses chez tout le monde, surtout pour les jeunes récemment installés. Les récoltes sont très mauvaises et les prix le sont tout autant. De bonnes récoltes sont annoncées aux États-Unis, en Ukraine et en Russie, la remontée des prix n'est peut-être pas pour demain. Je ne pense pas que les mauvaises moissons en France aient les moyens d'inverser la tendance sur l'offre et la demande car nous ne représentons pas grand chose au niveau mondial. Pas de rendement, pas de qualité et pas de prix: le moral est vraiment dans les chaussettes. Avant même de penser à rembourser les emprunts et à se dégager un salaire, les moissons ne vont même pas payer les engrais et les produits phytosanitaires. Dans notre cas, il va nous manquer 400 à 500 euros à l'hectare. Nous avons travaillé pendant un an pour perdre de l'argent, c'est difficile de se dire cela. Plaine ou plateau, tout le monde semble être au diapason en Côte d'Or. D'énormes difficultés vont se faire ressentir dans les exploitations. Je ne sais pas comment nous allons continuer d'installer des jeunes dans des fermes où les capitaux sont importants mais où la rentabilité est inexistante».*

AURÉLIEN GENEST

Crise laitières

«Un bon arbitrage s'impose»

Nathalie Mairet, administratrice FNPL, réagit à l'aide d'urgence du 17 juillet.

Cinq cent millions d'euros ont été débloqués la semaine dernière pour tenter de soutenir le marché laitier européen. Une partie de l'enveloppe prévoit la réduction de la production en rémunérant le litre de lait non produit jusqu'à 14 centimes. La Côte d'orienne Nathalie Mairet attend de connaître les modalités exactes d'attribution avant de se réjouir de cette mesure : *«Nous demandions un encadrement de la production ou du moins une limitation globale de la production en Europe depuis le début de l'année. Ces aides sont donc les bienvenues. Maintenant, nous ne connaissons pas encore les modalités. Un bon arbitrage s'impose. Ces 14 centimes au litre non produit doivent impérativement aller en direction des entreprises qui ont une réelle volonté de baisser leurs volumes. Dans le cas contraire, cette aide n'aura aucun impact. Beaucoup de personnes ne réalisent pas leurs quotas en Europe pour x raisons : sécheresse, restructuration ou même arrêts : il faudra être vigilant. La meilleure solution serait de raisonner au niveau de certains territoires, voire mieux, au niveau de certaines entreprises. Ce serait le meilleur moyen de cibler les éleveurs qui dépasseraient leur volume autorisé à produire. Dans les 500 millions, il y a aussi une enveloppe qui permettra de prolonger le stockage de la poudre de lait. Cela va dans le bon sens. Tout ce qui permet de limiter l'excédent de production au niveau européen ne peut être que bénéfique pour nous tous, dans ces temps très difficiles».*



Des mesures ont été prise pour réduire la production.



Fête départementale

Trois petites semaines et on y est

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny peaufinent leur grand rendez-vous festif du dimanche 21 août au lycée La Barotte.

La fête départementale de l'agriculture approche à grands pas. Les JA jonglent actuellement entre la préparation de l'évènement et les travaux dans les champs. *«Ce n'est pas toujours facile, d'autant que les récoltes sont tardives et très mauvaises, mais on fait comme on peut ! Nous sommes tous très motivés à l'idée d'organiser la plus belle fête possible»* indique Victor Matrat, président de l'évènement et agriculteur à Prusly-sur-Ource.

Le Côte d'Orien fait part d'une bonne avancée des différents dossiers: *«plusieurs producteurs se sont inscrits dans notre marché du terroir depuis la dernière communication dans Terres de Bourgogne, le dossier sécurité nous pose encore quelques soucis au niveau de la préfecture mais tout est quasiment réglé, c'est de l'administratif. Concernant le budget de la fête, il est pratiquement calé lui aussi. Si de nouveaux partenaires souhaitent nous rejoindre, il n'est jamais trop tard, ils restent bien entendu les bienvenus»*. Les opérations de communication se multiplient depuis plusieurs jours avec l'installation de bottes de paille bâchées le long des routes. Des affiches sont déjà collées un peu partout dans le département.



Des tracteurs pulling étaient en action le 17 juillet à Perrigny-sur-l'Ognon. Des engins similaires sont attendus le 21 août à la fête départementale de l'agriculture.

Du tracteur pulling

Les vingt-cinq JA de Châtillon/Laignes/Montigny mettent tous les atouts de leur côté pour réussir *«leur coup»*. Certains d'entre eux ont pu se donner une idée de l'animation phare qui sera proposée le 21 août dans un champ à proximité du lycée agricole La Barotte, en l'occurrence une manche de championnat de France de tracteur pulling. *«Un événement similaire au nôtre s'est déroulé à Perrigny-sur-l'Ognon il y a quinze jours. Des vidéos ont été postées sur notre page Facebook, cela donne un avant-goût de ce qui attend les spectateurs, ce sera un superbe spectacle»* relève Victor Matrat. D'énormes châssis de tracteurs concourront sur une piste que les JA de Châtillon/Laignes/Montigny auront préalablement préparée selon un cahier des charges bien défini. Chacun d'eux devra déplacer des masses très importantes sur des distances données.

Les épreuves seront chronométrées et une douzaine d'équipes devraient être engagées dans plusieurs catégories. Une autre programmation *«mécanique»* sera proposée avec le traditionnel moiss'batt cross. Huit engins devraient être en lice avec la participation des JA d'Arnay-le-Duc (1 moiss'batt), Vitteaux (2), Venarey-Les Laumes (1), Aignay/Baigneux (2) et Châtillon/Laignes/Montigny (2).



Les JA communiquent de plus en plus sur l'évènement. Des informations sont à retrouver sur la page Facebook *«Fête de l'agriculture la Barotte 2016»*.

Faire avec les difficultés

Ces moiss'batt enregistreront probablement de meilleurs résultats que leurs homologues actuellement dans les champs du Châtillonnais. *«Elles n'auront pas trop de mal car la moisson est vraiment mauvaise»* indiquait la semaine dernière Victor Matrat, juste avant de rentrer dans ses premières parcelles de blé : *«En colza, nous faisons à peine 20q/ha. En orges d'hiver, nous arrivons à un petit 50 q/ha. Les blés ne s'annoncent pas meilleurs avec tout ce que l'on entend, il n'y a pas beaucoup de grains dans les épis. L'année s'annonce très difficile, encore une fois...»* A t-on envie de faire la fête dans pareil contexte ? *«Oui et non»* répond le président des JA, *«d'un côté, il est difficile d'être enthousiaste quand on voit que les difficultés s'accumulent. De l'autre, faire la fête est vraiment nécessaire pour se changer les idées, et nous opterons tous pour cette deuxième option le 21 août !»* L'un des objectifs de la fête départementale sera encore une fois de communiquer auprès du grand public: *«nous montrerons que les jeunes sont encore motivés malgré tout ce qu'il arrive. Nos coopératives seront présentes à la Barotte pour présenter nos différentes filières et le lien entre nos productions et les produits finis. Il y aura notamment un four à pain qui sera très pédagogique. Des animaux seront également en exposition : il est important de montrer que nous élevons nos bêtes dans de très bonnes conditions malgré tous ce que l'on peut entendre, la qualité des animaux le démontrera. Le marché du terroir mettra en avant les savoir-faire de notre région, les consommateurs pourront découvrir de nombreux produits de qualité. Organiser cette fête dans un lycée agricole est également un symbole et une fierté. Allons nous aborder la problématique des prix bas qui nous fait tellement mal aujourd'hui ? Je ne sais pas encore ce que je dirai dans mon discours d'inauguration. L'aspect syndical n'a peut-être pas sa place dans une fête, mais il serait quand même bien de faire part de certaines choses. Un exemple frappant : le prix du blé baisse mais celui de la baguette de pain reste intact voire augmente : c'est toujours intéressant d'en informer les consommateurs»*.

AURÉLIEN GENEST

Fermes pédagogiques

Éveiller la curiosité des plus jeunes

Le réseau École en herbe, animé par la Chambre d'agriculture, vient d'accueillir plus de 3 000 élèves dans plusieurs fermes du département.

C'est une tradition depuis 1994. Chaque fin d'année scolaire est marquée par la visite de jeunes écoliers dans les exploitations. Pour les agriculteurs, c'est une occasion de valoriser leur métier et leurs productions. Les agriculteurs sont soucieux de rendre la présentation de leur exploitation vivante, concrète et pédagogique pour les enfants, venus découvrir les activités agricoles et apprendre *«autrement»* des notions abordées en classe. Cette année, l'École en herbe et ses neuf adhérents côte d'oriens ont reçu cent vingt-sept classes de fin avril à début juillet, pour un total de 3 133 jeunes. Les maternelles ont été majoritaires (69%), suivies des écoles élémentaires (26%) puis des collèges.

Communiquer sur son métier auprès des jeunes générations

Réuni le 8 juillet chez Eve Poinsot-Laffage, l'une de ses adhérentes basée à La-Villeneuve-sur-Vingeanne, le réseau a dressé un bilan très intéressant de l'année écoulée, avec le soutien du Crédit Agricole, de Dijon Céréales, de Groupama et du Conseil départemental. Les agriculteurs passionnés par leur métier et désireux de faire partager leur quotidien sont revenus sur leurs expériences respectives au contact des plus jeunes. *«C'est la troisième année que nous ouvrons les portes de notre ferme, nous avons reçu 190 enfants au mois de juin. Tout s'est parfaitement déroulé une nouvelle fois»* a relevé Eve Poinsot-Laffage, *«nous avons planté des graines, fait un tour en tracteur, préparé puis distribué des rations aux vaches laitières, caressé des veaux, visité la salle de traite puis dégusté des produits ! C'est toujours un plaisir de recevoir des jeunes et transmettre notre passion du métier. Une anecdote ? Une petite fille de 7 ou 8 ans nous a dit au revoir en nous assurant de revenir très bientôt car ici, selon elle, c'est le paradis ! Cela fait toujours plaisir !»*

Adhérer au réseau des fermes pédagogiques

Devant la forte demande des établissements scolaires, un nouvel appel a été lancé aux agriculteurs qui souhaiteraient rejoindre le réseau. Trois nouvelles candidatures viennent d'ailleurs d'être retenues par le comité de pilotage, celles de Laure Darphin (Gerland), Thaïs Bonadei (Villaines-les-Prevôtes) et Ludovic Maret (Saulon-la-Chapelle). Cette assemblée présidée par Lys Mony a également été l'occasion de dresser un bilan positif de la formation suivie quelques semaines plus tôt à Dijon, dans le cadre du congrès annuel et national de l'AGEEM (Association générale des enseignements des écoles maternelles publiques), session s'étant intéressée à la thématique de l'estime de soi. Renseignements : Aline Parize, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or au 1, rue des Coulots CS 70074, 21 110 Bretenière. Tél. 03 80 68 66 28, mail : Aline.Parize@cote-dor.chambagri.fr



De nombreux jeunes ont découvert le quotidien des agriculteurs et étudié *«autrement»* les matières enseignées en classe.

AURÉLIEN GENEST

Rencontre

Mme Higinnen-Bier reçoit Terres de Bourgogne

Désignée sous-préfète référente à la ruralité par le préfet de la Nièvre, à la suite des instructions du ministre chargé de ce secteur, Mireille Higinnen-Bier, sous-préfète de Château-Chinon a donc sous sa responsabilité les questions liées à l'agriculture. Arrivée à Château-Chinon au début de l'année, elle vient de recevoir Terres de Bourgogne pour en évoquer ses premières impressions.


La sous-préfète de Château-Chinon dans son bureau.

Dans son bureau de la sous-préfecture, Mme Higinnen reçoit ses hôtes avec courtoisie mais sans négliger un certain franc-parler. Arrivée à Château-Chinon en janvier dernier, elle a été confrontée, dans son arrondissement, aux problématiques du monde rural et particulièrement de celles de l'élevage. Depuis quelques semaines, elle a été désignée par le préfet, Jean-Pierre Condemine, sous-préfète référente à la ruralité pour toutes les questions qui s'y rattachent.

Une responsabilité qui englobe l'agriculture mais également d'autres domaines tels que les accès aux réseaux numériques par exemple, et qui a été décidée par le gouvernement, à la suite des trois derniers Comités interministériels à la ruralité de 2015 et 2016. Après plus de six mois de fonction, et une crise agricole à gérer, la sous-préfète a pris connaissance des problèmes du territoire et livre ses impressions.

Elle perçoit que *«la baisse des cours impacte l'agriculture du Morvan»*, non seulement dans les marchés au cadran mais aussi en se *«déplaçant dans les exploitations»*, y compris celles qui passent par *«des filières directes»*. *«Il y a environ 3200 exploitations dans la Nièvre mais seulement 2700 qui demandent les aides de la Pac»*. Et il n'y en aurait que 500 qui travaillent et *«disposeraient de revenus suffisant à un niveau de vie»* correct. *«Si vous vous installez et avec de l'endettement, les temps actuels ne vous favorisent pas»* reconnaît Mme Higinnen. Elle constate également que le nombre de départs en retraite dans les cinq ans à venir sera important et que cela pose le problème de savoir *«qui va reprendre ces exploitations»*.

Promouvoir la diversification

«Je suis là pour faciliter le travail si on me saisit» dit la sous-préfète. Tout en pointant des alternatives : *«il existe d'autres systèmes agricoles, les non déclarants Pac, qui fonctionnent autrement. Cela permet de réfléchir à la question : quel avenir agricole ? Comment on se projette sur la manière de conduire et d'écouler son cheptel»*. En lui demandant quel ressenti il éprouve de l'état d'esprit du monde agricole qui l'entoure, Mme Higinnen dit *«comprendre que les exploitants ont une motivation forte, un esprit d'entreprise avec l'envie d'avoir une famille et des enfants»*. *«Certains éprouvent une lassitude des crises agricoles et se sentent isolés»*. Et la fonctionnaire de *«les encourager à se diversifier, à savoir évoluer»*, ce qu'elle leur dit au cours des échanges qu'elle a avec eux soit dans les fermes soit dans les réunions avec les élus municipaux. À l'endroit des jeunes, elle précise que l'avenir agricole ne se résume pas à un débat *«entre les anciens contre les nouveaux»*. La diversification, *«cela permet de ne pas mettre les œufs dans le même panier»* justifie-t-elle en faisant appel au si fameux bon sens paysan... Elle dit travailler en relation étroite avec la Direction départementale des territoires, évidemment, mais aussi avec les services de la chambre d'agriculture. Elle cite tour-à-tour le porc, le tourisme, les marchés de terroir comme exemple de ce que les agriculteurs peuvent continuer à développer pour trouver des solutions anti-crise. Et également tous les rendez-vous conviviaux, tels que la foire aux culards du 29 juillet à Moulins-Engilbert, comme autant de moyens de communication pour redonner de la valeur ajoutée à la qualité de la viande bovine.

E.C.

En bref

Activités de l'amicale des anciens élèves des lycées de Magny-cours Challuy

Le 21 mai dernier, un groupe de l'amicale a été à la rencontre de ses anciens…

Visite sous le soleil en Saône et Loire, chez Pascal Forest, Pierre Dubreuil, et au Gaec Duband-Martin.
Pascal Forest, éleveur de cervidés, nous a fait découvrir son élevage ainsi que les produits de son magasin : terrines, plats mijotés, viande sous vide…

Pierre Dubreuil a été notre guide pour la visite de la Tour du Bost, ainsi que dans ses serres horticoles, nous présentant ainsi, ses plants de fleurs et de légumes.
La journée s'est terminée au Gaec Duband-Martin, avec la traite des chèvres et une dégustation de fromages frais, ½ sec, affinés…
Une journée de découverte et de retrouvailles appréciée par les participants.

Pour continuer, l'amicale vous propose de bénéficier des tarifs de groupe pour le feu d'artifice de Rogny les Sept Ecluses, le dernier samedi de juillet et le spectacle son et lumière de St Fargeau le samedi 13 août.
Inscriptions 8 jours avant l'évènement minimum.
Sans oublier le repas annuel qui aura lieu le samedi 17 septembre au LEGTA de Challuy !
Infos et réservations au 07 86 88 82 50
où par mail : magnycours.challuy@laposte.net

Point de vue

Déterminés à traverser ensemble cette nouvelle épreuve

Vous le savez, notre métier, ses hommes et ses femmes, sont confrontés, suite aux intempéries de ces derniers mois, à une épreuve qui touche toutes nos productions et notamment céréalières.

La moisson qui bat son plein nous confirme des rendements catastrophiques. Toutes les cultures sont impactées, on peut facilement tabler entre 25 et 50% de perte de rendement.

La qualité, pour en rajouter une couche, faisant aussi défaut.
Pour les cultures de printemps, bon nombre d'entre elles ont souffert de l'excès d'eau, et pire, certaines n'ont pu être implantées.
Si on rajoute les prix en berne, nous avons une situation jamais connue, même par les plus âgés.
Nous savons que les mois qui



viennent seront humainement, psychologiquement et économiquement très difficiles pour nos entreprises.
Essayons d'être au plus proche de nos voisins, amis, collègues afin de déceler au plus tôt des situations de détresse.
Nous sommes, avec les OPA, en train d'établir un état de la situation économique le plus précis possible. Cela nous permettra d'activer des leviers disponibles (exonération TFNB, mesures fiscales et sociales, report d'anuité).

Nous allons aussi, une nouvelle fois, pouvoir faire part de la situation à notre ministre puisque qu'une délégation, avec nos collègues du Cher, de l'Yonne et de l'Allier va être reçue à Paris sur la problématique spécifique de la zone intermédiaire.
Ne doutons pas et nous sortirons plus forts en nous engageant sans compter. C'est maintenant qu'il faut nous battre contre le découragement, le fatalisme et le renoncement !
Soyez assuré de notre détermination à traverser ensemble cette épreuve.

DIDIER GUYON, PRÉSIDENT DE LA SECTION GRANDES CULTURES FDSEA 58

▶ Agenda

Août Comices agricoles à Corbigny et Montsauche-les-Settons

L'été est enfin arrivé et les traditionnels comices agricoles, événements phares du monde rural nivernais, s'approchent à grands pas. Cette année, faute de bénévoles et de moyens, seuls 2 comices ont pu être programmés. Le premier aura lieu les 6 et 7 août à Corbigny, pour l'arrondissement de Clamecy (contacts: Daniel Thibault au 03 86 20 03 11 ou Fabienne Renard au 03 86 20 17 87) et le second, les 20 et 21 août à Montsauche-les-Settons, pour l'arrondissement de Château-Chinon (contact : Valérie Boucher au 03 86 76 16 76).

16/08 39è Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize

La 39è Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize aura lieu cette année le mardi 16 août, sur la Promenade des Halles à Decize.
Programme: de 6h30 à 8h, entrée des animaux ; 8h30, ouverture de la foire ; 12h30, vin d'honneur offert par la Ville de Decize ; 13h clôture de la foire. Contact auprès de la présidente du Comité d'organisation de la foire, Claudie Vilaine, au 06 86 44 90 21.

3 et 4 septembre Finales départementale et régionale de labours à Vignol

La Fête de l'agriculture des JA de la Nièvre se déroulera le week-end des 3 et 4 septembre prochains, sur la commune de Vignol, entre Tannay et Neuffontaines. Le samedi, se tiendront la Finale départementale de labours et les jeux inter-villages, tandis que le dimanche sera consacré à la Finale régionale de labours et aux jeux inter-JA. Tout au long du week-end, diverses animations seront proposées au public, telles que le marché du terroir avec des producteurs locaux, des baptêmes en hélicoptère, des démonstrations de chiens de troupeau. L'entrée sera gratuite pour tous.
Contact : JA de la Nièvre au 03 86 93 40 91 ou par mail à cdja58@orange.fr.

69ème Foire-concours

Corbigny se prépare à son rendez-vous de l'élevage

La Foire-concours de Corbigny se déroulera le 13 août prochain sur le champ de foire.



Le champ de foire lors d'une des dernières éditions de la Foire-concours.

La Foire-concours se prépare. Le concours dans les bêtes grasses et dans le maigre. Ces bêtes ont leurs catégories : sans dents, deux dents, quatre dents et plus. Les bovins seront mis dans des parcs mis à disposition par le Comité des foires.

En même temps, le concours des béliers se déroulera (charolais, texel, Ile de France, Suffolk). Les acheteurs viennent sélectionner les futurs reproducteurs dans la race qui leur convient. Ce jour est attendu par les éleveurs car la date convient pour les futurs agnelages dans 5 mois. Il se rattache à cette manifestation une exposition de matériel de contention pour les ovins et comme chaque année la brocante dans la ville se déroulera dans la bonne humeur.

Au programme

Le champ de foire sera accessible par la rue d'Augenay, sortie sud, route D985. Au programme, sont prévus, de 6h à 8h, la réception des animaux ; de 8h à 8h45, le marquage des animaux pour le concours (pose des macarons) ; de 9h à 10h30, la visite officielle; à 11h, l'attribution des deux prix de championnat ; de 10h45 à 11h30, la lecture du palmarès et de 11h15 à midi, la distribution des prix. En parallèle au concours, de nombreuses animations seront proposées sur le champ de foire : concours des bovins et ovins, dégustation de grillades de charolais, présentation de chevaux et poneys, point d'information sur les pratiques d'élevage et d'alimentation, exposition de matériels, présentation d'une vitrine avicole, brocante, vide-grenier et nombreux stands... Pour les renseignements, le règlement du concours, les inscriptions (9 euros par bovin et 3 euros par ovin), contacts à la Sicagemac au 03 86 20 07 32 ou au 06 66 97 52 42.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Syndical

Moissons dramatiques: réunion d'urgence

Les professionnels des départements de l'Allier, du Cher, de l'Yonne et de la Nièvre se sont retrouvés à Nevers, jeudi 21 juillet.



Lors de la venue, le 11 juillet à Sully la Tour du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, celui-ci s'était engagé à recevoir les représentants des zones intermédiaires pour discuter de la situation des céréaliers et évoquer les mesures à mettre en place. Ainsi, afin de préparer cette rencontre, une réunion de travail a eu lieu, jeudi 21 juillet, à Nevers, avec les responsables FDSEA et JA de l'Allier, du Cher, de l'Yonne, de la Nièvre, d'Axereal et du Crédit Agricole.
La crise céréalière que nous vivons en ce moment trouve son origine dans une moisson désespérante en quantité comme en qualité, un faible niveau des cours et la réforme de la Pac particulièrement pénalisante pour les productions céréalières de nos régions intermédiaires.
En conséquence, il a été convenu de bâtir un plan d'action à 2 niveaux, celui de l'urgence des réponses à l'impasse financière et celui de réformes susceptibles de redonner une compétitivité durable à ce secteur de production si emblématique de l'agriculture française.

Perte de 100 000€ de chiffre d'affaire par exploitation

À ce jour, la perte de chiffre d'affaire estimée est très élevée. Les premières évaluations envisagent une dégradation de plus de 500€/ ha.
Après une matinée de travail, différentes propositions ont été formulées :
- La mobilisation du Fac (Fonds d'allègement des charges) prenant en compte les pertes de tous les ateliers céréaliers en zone intermédiaire,
- Une restructuration financière de grande envergure sous forme d'année blanche où de prêts de consolidation avec différé de remboursement et extension de la participation de l'État ;
- Des exonérations totales et simplifiées de TFNB ;
- Le retour à un prélèvement redistributif limité à 5% pour nos zones intermédiaires ;
- La mobilisation du Fonds d'aide Européen qui doit pouvoir être utilisé par les céréaliers,
- L'encouragement à une assurance récolte plus incitative, à franchise limitée, intégrant le risque de volatilité des marchés, bénéficiant d'un élargissement des aides de l'État à tous les dispositifs de couverture de risque quels qu'en soit leur nature et leur porteur.
- L'encouragement à la réalisation d'audits individuels d'exploitation justifiés par la forte dispersion des coûts de revient et des résultats d'une exploitation à l'autre.
- Et enfin les céréaliers des zones intermédiaires portent l'espoir que les fonds disponibles du 2nd pilier puissent être mobilisés de manière plus simple et plus pragmatiques que les mesures parfaitement inaccessibles qui leurs sont proposées aujourd'hui.
Depuis le début les organisations professionnelles ont prévenu que la Maec Zone Intermédiaire était inatteignable. Il est essentiel d'envisager dès maintenant une clause de révision de cette mesure.
Tous ces sujets constitueront donc la colonne vertébrale de la rencontre attendue au Ministère de l'Agriculture. Le temps presse, il faut déployer sans délai tous les outils disponibles afin de maintenir non pas une activité économique, mais une présence humaine digne de ce nom dans nos campagnes.

MG-FDSEA58

Équiweek

La semaine du cheval «by Nièvre»

Du vendredi 26 août au jeudi 1er septembre 2016, trois manifestations internationales réunissant la filière équine se dérouleront dans la Nièvre. Un événement global placé sous le signe du cheval et d'un département modèle en la matière.

Le 23ème Concours interrégional AQPS de Decize se déroulera le vendredi 26 août sur la promenade des Halles, réunissant des épreuves de modèle et allures de foals et deux ans et une vente amiable de yearlings organisées par l'Union des Éleveurs de chevaux AQPS du Centre-Est. Du vendredi 26 au dimanche 28, ce sera le Trait Comt'Est, des épreuves internationales de cheval de trait, mises en œuvre par l'Association de promotion du Trait Comtois (APTC), qui auront lieu à l'agropôle du Marault. Enfin, le jeudi 1er septembre, toujours au Marault, se tiendra la 48ème vente de yearlings trotteurs proposée par l'Association des éleveurs de trot du Centre-Est. Partenaire de ces trois manifestations, le Conseil départemental de la Nièvre est engagé dans le développement de la filière équine depuis de nombreuses années. A ce titre, le Département en collaboration avec l'agence de développement touristique a souhaité promouvoir cette semaine dédiée à la filière équine internationale dans la Nièvre. Equiweek «*by Nièvre*» s'adresse à l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux et constitue à la fois une reconnaissance du savoir-faire de la filière nivernaise et également une vitrine pour «*la Nièvre, territoire du cheval*».

Marault est aussi une vitrine du cheval

Le choix de la Nièvre et du Marault, plus particulièrement, repose sur les efforts des responsables de la filière ainsi que des élus qui ont construit le Pôle Equi-Marault entre 2008 et 2010 avec diverses associations soucieuses de rassembler en un même lieu un maximum de disciplines et de savoir-faire équestres : la société hippique rurale de la Nièvre, l'Association des éleveurs de trot du Centre-est, l'Association Équi Libre, le Syndicat hippique percheron et l'Association des AQPS et chevaux de selle de la Nièvre. Decize qui est désormais un lieu traditionnel de l'excellence des promoteurs des AQPS dans la Nièvre et le Marault reflètent la volonté de développement de ce secteur agricole en plein essor. La ferme du Marault à Magny-Cours se veut «*un site de référence pour des manifestations de dimension européenne et internationale*». Disposant d'une quarantaine d'hectares entourant un ensemble de bâtiments constitué notamment d'une ferme du XVIIIè siècle, de stabulations, d'un lieu d'exposition, d'un ring pour les ventes aux enchères, la ferme du Marault est située en bordure de l'A77, juste en face du circuit automobile de Magny-Cours, dans la Nièvre.

Le site dispose des équipements nécessaires pour accueillir des séminaires, des événements de grande ampleur et des manifestations internationales dans les domaines agricoles mais également dans tous les secteurs : économiques, associatifs, sportifs...

E.C.



Une présentation lors d'un des derniers concours de Decize.



▸ Formations

02 et 27/09 - Formation «*tuteurs-maîtres d'apprentissage*» à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, les 2 et 27 septembre prochains (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30), dans ses locaux de Nevers, à destination des «*tuteurs-maîtres d'apprentissage*». Le 2 septembre sera orienté sur «*sécuriser son exploitation*» avec l'intervention de Pierre Marie, tandis que le 27 septembre privilégiera le thème «*transmettre et évaluer*» avec l'intervention de Pascale Pot puis du service juridique de la FDSEA58. Contact : Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 26.

06/09 Formation «manipuler ses ovins» à Crux-la-Ville

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation sur le thème «*manipuler ses ovins et approfondir ses pratiques d'élevage*» pour tous les éleveurs ovins qui souhaitent progresser dans les domaines techniques et réglementaires. La session aura lieu mardi 6 septembre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, sur l'exploitation de Patrice Guyard à Crux-la-Ville. Programme : réalisation de l'auto-diagnostic de son exploitation, appropriation du guide des bonnes pratiques ovines, informations techniques dans les domaines des bonnes pratiques sanitaires, bâtiment, alimentation, identification, pour se sécuriser dans ses pratiques, manipulation et contention des ovins (apprentissage des différentes techniques pour mieux intervenir dans le domaine sanitaire, le parage, l'agnelage et l'identification, les équipements pour préserver la santé...). Contact : Julie Lagord, responsable du stage, au 03 86 93 40 08.

15/09 et 10/10 - Formation «*dresser son chien de troupeau*» à Préporché

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, à Préporché, sur le thème «*dresser son chien de troupeau - perfectionnement*» les 15 septembre et 10 octobre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 26.

19/09 et 11/10 - Formation «*dresser son chien de troupeau*» à Varennes-Vauzelles

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, à Varennes-Vauzelles, sur le thème «*dresser son chien de troupeau - perfectionnement*» les 19 septembre et 11 octobre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 26.

27/09 et 29/11 - Formation «piloter son exploitation avec Mes P@rcelles» à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, à Nevers, sur le thème «*piloter son exploitation au quotidien avec Mes P@rcelles*», les 27 septembre et 29 novembre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 26.

29/09 et 22/11 - Formation «piloter son exploitation avec Mes P@rcelles» à Lormes

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, à Nevers, sur le thème «*piloter son exploitation au quotidien avec Mes P@rcelles*», les 29 septembre et 22 novembre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 26.

29/09 - Formation «*être autonome pour vérifier mes engins de levage*» à St Benin d'Azy

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur le thème «*être autonome pour vérifier mes engins de levage*» à destination des chefs d'exploitations possesseurs d'engins de levage et employeurs de main d'œuvre. La session de 7 heures aura lieu jeudi 29 septembre, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le matin à l'ancienne salle de la mairie de Saint-Benin d'Azy et l'après-midi sur l'exploitation de Paul Evers à Beaumont-Sardolles, en présence de Bernard Chonier, formateur au CFPPA la Barotte (21). Programme : les points réglementaires et contenu du cahier des charges (vérifications préliminaires : certificat de conformité, livret de maintenance, état de propreté et contrôles visuels : châssis, pneus, état des cardans, bras de charge...) ; essais en dynamique (commandes, freinage, maintien de la charge...) ; accidentologies des engins de levage et prévention des risques. Contact : Christophe Bossaron, responsable du stage, au 03 86 20 20 09.

► Agenda

Visite des carrières d'Aubigny à Taingy et ateliers découverte de sculpture

La pierre de la Forterre a servi à édifier de nombreux monuments à Paris et dans l'Yonne. La carrière souterraine, havre de fraîcheur pour les journées de canicule, se visite tous les jours, du lundi au samedi de 10 heures à 18h30, les dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30. Renseignements : 03 86 41 91 90. Des ateliers d'initiation à la taille sur pierre ont lieu les mardis et jeudis après midi en juillet et août, pour tous publics. Des rendez-vous peuvent être programmés à la demande pour des groupes ou familles.

29/07 Histoire insolite des rues de Toucy

Venez découvrir l'histoire de Toucy à travers ses rues moyenâgeuses. Un Toucycois vous fera partager son amour de sa ville, en vous racontant l'histoire des anciens commerces, le lavoir, l'église, mais également Pierre Larousse. Ces visites seront suivies d'une dégustation offerte par les commerçants de la ville. Tarif 1€. Renseignements à l'Office de Tourisme, au 03 86 44 15 66

29/07 La grange du moulin du Berceau

Concert à partir de 19h30 : *«groupe Comme à la maison»*, chanson française (repas sur place: apportez votre pique-nique)

31/07 Fête des moissons au moulin de Migé

Organisée par l'association des vieilles mécaniques de l'Ouanne, à partir de 10 heures: démonstration de fauchage et battage à l'ancienne

31/07 Jazz à l'abbaye de Reigny

Lydie Arbogast et les Blues Serenaders, à 17 heures, entrée 17 €, adhérents : 15 €, moins de 12 ans: 5 €

01 et 02/08 à Fontaines (Puisaye) l'Atelier *«Histoires et voyages au coeur du conte»*

A 16 heures, adaptation et jeu Sylvie Pothier, histoires différentes à chaque représentation, suivi d'un goûter, adultes : 8 €, enfants: 5 €.

Irrigation

L'autonomie fourragère grâce à l'irrigation

En lisière du département de l'Yonne, une exploitation s'est donnée les moyens d'assurer ses récoltes de maïs grâce à l'irrigation.


Francis Letellier, au cœur d'un champ de maïs.

Si l'arrosage du maïs est largement développé dans le département voisin, le Loiret, dans l'Yonne il reste minoritaire, du fait qu'il suppose la présence ou bien de retenues d'eau ou bien de sources permanentes dont le débit soit suffisant pour assurer un arrosage régulier. Il faut de plus un terrain favorable aux plantations qui nécessitent d'être arrosées, telles que le maïs.

Élevage laitier

À quelques kilomètres de Saint Fargeau, la proximité du Loing a permis à Francis Letellier d'installer peu à peu en quinze ans un système d'irrigation qui lui assure le fourrage nécessaire pour son élevage laitier, sans avoir bénéficié d'aucune aide du Conseil départemental, contrairement à ce qui existe dans le Loiret où les aides ont encouragé les exploitants à s'équiper.

L'exploitation dispose ainsi d'une réserve d'ensilage de maïs destiné à alimenter les vaches qui produisent dans les 650 000 litres de lait par an. Par ailleurs des vêlages ont lieu tout au long de l'année.

Ensilage

Sur des terrains composés de limons à silex, la culture du maïs est parfaitement indiquée à condition que l'on soit en capacité d'amener l'eau nécessaire. C'est à partir de fin juillet cette année que l'irrigation doit être mise en route, la dernière pluie remontant à une dizaine de jours sur un terrain assez *«séchant»* et qui se réchauffe vite : dès le mois de juin ici l'herbe se fait rare, car le limon absorbe rapidement l'humidité. L'installation se compose d'une pompe à moteur diesel, installée au bord de la rivière, pour acheminer l'eau d'abord jusqu'à une mare.

De là une pompe électrique permet d'avoir la pression nécessaire pour envoyer le précieux liquide dans les tuyaux jusqu'à un enrouleur lui-même relié à un dispositif d'arrosage qui se déplace lentement en revenant peu à peu vers l'enrouleur. Grâce à ce dispositif l'exploitant parvient à produire de 13 à 15 tonnes de matière sèche à l'hectare, alors que sans irrigation cette production atteint environ 8 tonnes.

Le choix d'une *«assurance-récolte»*

Pour Francis Letellier, il n'existe que deux moyens d'obtenir une certaine sécurité en termes d'alimentation des vaches : *«Soit il faut récolter de l'herbe en quantité suffisante sur de grandes surfaces, de manière extensive en faisant des stocks tôt au printemps, soit il faut passer à une production intensive en choisissant d'irriguer. Une assurance aléas climatiques permet de faire face à une perte de rendement mais il reste à acheter du fourrage pour compléter le stock»*.

Ce type de production présente deux contraintes : d'une part le coût de l'équipement, d'autre part le surcroît de travail occasionné par la surveillance et l'entretien du matériel. Pour pouvoir compléter en produisant de la luzerne, l'exploitant devrait doubler son équipement, ce qui n'est pas encore d'actualité. Non loin de là, près de Saint Privé, seul un collègue produit du maïs-grain en utilisant l'eau d'une source locale, tant il est vrai que la ressource en eau n'est pas partout disponible.


L'enrouleur fait la jonction entre l'arrivée d'eau et sa distribution le champ grâce à un arroseur.

CLAIRE CIUPA

Apiculture

Les grandes absentes de ce printemps

Les désordres météorologiques de cette année ne sont pas sans incidence sur l'état des ruches et la récolte de miel dans l'Yonne s'annonce catastrophique.



En cas de mortalité importante un diagnostic vétérinaire devrait être réalisé sans tarder

Douceur, froid et pluies….

Alain Baron, président du Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne, dépeint un tableau plutôt sombre : *«L'hiver trop doux a empêché l'arrêt de ponte qui se produit d'ordinaire à cette saison et qui est bénéfique en termes de diminution du varroa. Les températures anormalement froides certains jours de mai ont ensuite fait cristalliser le miel, ce qui a rendu la récolte du miel de printemps difficile. Les problèmes ont continué avec les pluies interminables de mai et juin, qui ont fait qu'elles ne disposaient plus de réserves de nourriture suffisantes : il a fallu les nourrir. Lors de leurs trop rares sorties elles ont trouvé des fleurs dont le nectar était gorgé d'eau, et qui nécessitait donc beaucoup de travail de ventilation pour réduire le taux d'humidité. Ce n'est plus rentable pour elles car l'énergie dépensée pour transformer ce nectar en miel est plus importante que celle contenue dans le miel fabriqué. La floraison des acacias a également été décalée et s'est produite pendant les pluies, il n'y aura donc que très peu de miel d'acacia cette année sauf dans certains endroits du sud du département. Les ruches sont actuellement vides de miel. Espérons qu'en fin de saison les colonies pourrons récolter leurs réserves pour l'hiver»* Nous avions déjà noté que la pollinisation s'était mal faite suite à l'absence des abeilles et autres insectes pollinisateurs, limités dans leurs sorties du fait des pluies incessantes, pluies qui ont de plus lessivé le pollen des fleurs.

Essaimages

Autre phénomène accentué par les excès de pluie : les essaimages très nombreux cette année, au point que les récolteurs d'essaims ont été appelés de tous côtés à la fois certains jours. Ce phénomène s'explique par le fait que lorsqu'une colonie d'abeilles reste trop longtemps confinée, la population trop nombreuse à l'intérieur de la ruche fait que les phéromones circulent mal. Or ce sont elles qui assurent la cohésion du groupe. Un confinement prolongé a donc pour effet de déclencher bien souvent le départ d'une partie de la colonie qui suit l'ancienne reine tandis que les abeilles restantes élèvent une nouvelle reine.

Questions sanitaires

Dans un contexte de difficultés de tous genres qui font que l'on a peu vu d'abeilles sorties ce printemps, les cas de mortalité sont d'autant plus inquiétants. Sur ce point, Alain Baron précise *«Plusieurs cas ont bien été signalés notamment en lien avec des épandages de produits phytosanitaires à proximité de ruches, mais l'action des services vétérinaires, déclenchée par un signalement auprès de la DDCSPP, intervient généralement beaucoup trop tard pour être porteuse d'enseignements utiles. Ainsi quelques suspicions de cas de loque américaine (maladie qui doit être déclarée) ou européenne n'ont pu être vérifiées. Nous rappelons que l'emploi des néonicotinoïdes est préjudiciable car il s'agit d'un produit à action systémique, le pollen rapporté pour nourrir le couvain est donc toxique»*. Le président du SAY rappelle en outre l'importance de la solidarité en matière de lutte contre les maladies, solidarité qui passe avant tout par la formation à l'observation du couvain assurée dans les ruchers-écoles et le signalement des zones touchées. En effet si une ruche est malade, elle sera pillée par des abeilles du voisinage qui à leur tour seront infectées. On sait qu'une abeille se déplace dans un rayon de 3 km autour de sa ruche. *«Il faut également inspecter régulièrement les ruches, en choisissant pour cela des modèles à cadres mobiles, qui permettent de voir ce qui se passe au cœur de la ruche. Il n'est suffisant de regarder par une vitre»*.

CLAIRE CIUPA



Observer l'intérieur des ruches est indispensable pour vérifier la santé des abeilles

Syndicats

Le Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne, affilié à Union Nationale des apiculteurs, se donne pour mission de réunir les apiculteurs, amateurs et professionnels pour assurer la défense de leur activité et la défense des abeilles par la même occasion, face aux décideurs et à l'administration.
Ce syndicat qui compte 340 adhérents est en lien avec l'Association Sanitaire Apicole du Département de l'Yonne (ASADY), à vocation purement sanitaire, qui regroupe pour sa part 200 adhérents.
Ce syndicat est à l'origine de la création de la Maison des abeilles, destinée à assurer la formation des apiculteurs et inaugurée en octobre 2013. Dotée d'un rucher-école et d'un musée en préparation, les formations qu'elle dispense sont entièrement gratuites pour les adhérents du SAY.
Au plan national, existe également le Syndicat National de l'Apiculture, qui n'est pas représenté dans l'Yonne.



▸ Agenda

03 et 05/08 Spectacle équestre et veillée au moulin de Vanneau

Avec la troupe Zalzaros, veillée à partir de 19 heures (produits locaux et cuisine tzigane), spectacle équestre *«Hors contrôle»* à 20h30 (théâtre, voltige, acrobatie, dressage) musique et danse. Illumination de la roue et de l'intérieur du moulin.

06 et 07/08 31ème Fête de la moisson à Saints en Puisaye au Moulin de Vanneau

Fauchage et battage à l'ancienne, expo de tracteurs, poneys, calèche, pain cuit au four ancien, boudin. Entrée : 6 €, moins de 12 ans : 3 €, Pass week end : 20 €, moins de 12 ans : 11 €
Samedi : 19 heures dîner (menu «Piaf»), 21h30 : concert de Christelle Loury, 15 € (verre offert), 9 € moins de 12 ans
Dimanche : à midi déjeuner champêtre en musique (*«La P'tite moisson»*, folk-trad), initiation à la voltige équestre par la troupe Zalzaros, danse, chant, 18h30 apéro-concert (groupe *«Comme à la maison»*), 19h30 Gagnez un vol en montgolfière.
Renseignements et réservations au 03 86 45 59 80.

07/08 Visite commentée par le Conservatoire des espaces Naturels de Bourgogne

«Insectes des milieux humides et pratiques agricoles à Mézilles», visite guidée et commentée par le conservateur.
Renseignements et inscriptions au 03 80 79 25 9 (www.cen-bourgogne.fr)

La cathédrale de Sens s'illumine

Le spectacle «Lumières de Sens» revient en 2016, pour la 3e année consécutive, avec des scènes inédites. Mêlant évènements historiques et scènes poétiques, la façade de la cathédrale s'illuminera pendant 30 minutes par la diffusion d'images HD et 3D. Un voyage à travers les siècles et un spectacle inédit et original, à découvrir tous les vendredis, samedis et veilles de fêtes, du 17 juin au 17 septembre, à 22 h 30, sur le parvis de la cathédrale, à Sens

Espace Viande Puisaye

Une formation pour calculer les coûts de production des ateliers herbivores

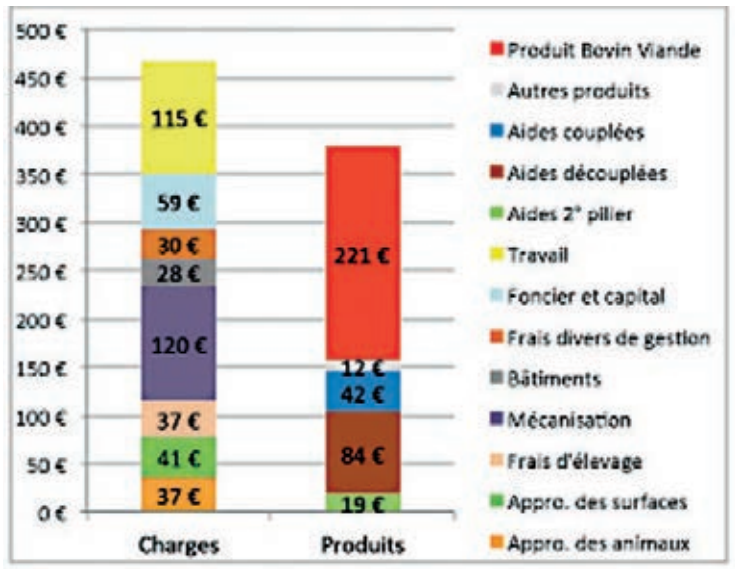
Les éleveurs bovins allaitants du GIEE «*Espoir Viande Puisaye*» ont participé, en mars et avril 2016, à une formation sur les coûts de production organisée par Alysé et la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, avec le financement de Vivea.

Créé en 2015, le GIEE «*Espoir Viande Puisaye*» regroupe 10 exploitations bovins viande du territoire de la Puisaye. Ce collectif d'éleveurs s'est engagé dans un projet dont les principaux axes de travail sont la sécurisation de l'autonomie protéique, l'amélioration des résultats économiques et la diminution de la pénibilité du travail. Dans le cadre du deuxième axe de leur projet, ils ont participé à une formation sur le calcul et l'interprétation de leurs coûts de production.

La méthode «*Coûts de production*», développée par l'Institut de l'élevage dans le cadre des Réseaux d'élevage, permet d'évaluer la compétitivité et l'efficacité économique d'un élevage. Elle prend en compte toutes les charges de production (y compris la rémunération du travail et du capital) qui sont ramenées aux kilos de viande bovine produits. La connaissance de ces coûts, permet de se situer et de rechercher les marges de progrès.
La formation s'est déroulée sur deux jours et demi. La première journée était consacrée à la présentation et l'appropriation de la méthode et de l'outil de calcul par les éleveurs. Suite à cette journée, les éleveurs ont regroupé les données nécessaires et ont calculé leur propre coût de production, chez eux, avec l'aide d'un conseiller Alysé. La 3ème journée, les éleveurs se sont retrouvés en groupe pour une présentation des résultats et un travail sur les marges de progrès. Ils ont pu à la fois se comparer à une référence se rapprochant de leur système de production et au reste du groupe. Les éleveurs ont pu se rendre compte de la grande variabilité des résultats entre les exploitations, ce qui a suscité de riches échanges de pratiques et d'expérience. Ils ont également pris conscience de l'importance des frais de mécanisation dans le coût de production : ils représentent plus d'un quart du coût de production ! (voir figure)

Après avoir travaillé sur les leviers d'action pour améliorer la performance économique d'une exploitation bovine, les éleveurs se sont regroupés par 3 ou 4 afin de définir pour chaque exploitation un plan d'action.

Cette formation se terminera par une troisième journée, prévue en décembre 2016, sur l'impact économique de l'amélioration de l'autonomie protéique. Par ailleurs, des ateliers d'échanges sur la maitrise des charges, avec intervention d'experts, seront organisés à partir de l'automne sur différentes exploitations du groupe.



Coûts de production et produits moyens du groupe, pour 100 kg de viande vive produit (campagne 2014)

Témoignage :
Christelle Magny, éleveuse de vaches Charolaises à Septfonds



«Je suis installée en EARL avec mon mari sur une exploitation polyculture-élevage de 145 hectares avec 25 vaches charolaises en système naisseur et un atelier de veaux de boucherie.
J'ai voulu participer à cette formation pour connaitre les coûts de production réels de notre atelier bovin viande et identifier les choses à améliorer pour faire évoluer positivement l'exploitation.
Le calcul de nos coûts de production puis la comparaison aux résultats des autres éleveurs du groupe pendant la deuxième journée m'a fait prendre conscience des points forts et des points faibles de notre atelier : la productivité animale, c'est-à-dire la quantité de viande produite ramenée à l'UGB, est bonne, par contre les charges de mécanisation et d'approvisionnement des surfaces autoconsommées (semences, engrais, traitements) sont élevées. C'est un point sur lequel je veux travailler ! Les prochaines actions prévues dans le cadre de notre projet de GIEE devraient me guider pour une meilleure maitrise de ces charges.»
Si cette formation vous intéresse, contactez Jérôme Laviron au 03.86.92.36.35 ou Camille Lemoine au 03.86.92.36.52

Tourisme

Visite touristique dans le Chablisien

On vient de loin pour découvrir le vignoble de Chablis

Goûter le vin c'est bien, apprendre à connaître le terroir avec un guide local, il n'y a pas mieux ! C'est sans doute ce que peuvent constater les visiteurs venus du monde entier qui s'informent auprès de l'Office du Tourisme. Il existe plusieurs formules, combinant l'œnologie, la découverte des alentours et la dégustation en cave.

Des visites sur mesure

Guide indépendant depuis 2008, Franck Chrétien, fait découvrir à ses clients le terroir chablisien avec les yeux de quelqu'un qui a lui-même pratiqué les travaux viticoles. À partir des tables d'orientation qui surplombent le bourg de Chablis, il retrace l'histoire du vignoble, depuis les invasions des Vikings, en passant par le drame du phylloxera. Les amateurs de vin apprécient de découvrir les coulisses du métier de viticulteur dans les caves et d'apprendre à analyser les saveurs particulières du chardonnay cultivé sur ce finage. Selon le guide il est indispensable de s'adapter aux demandes de chaque client : «*S'ils sont sur un bateau amarré à Auxerre, je vais les chercher et je les ramène ensuite. Si un groupe de Chinois souhaite faire la visite en une heure seulement je réduis la durée à leur convenance. Les groupes ne sont pas mélangés. Être répertorié sur le site tripadvisor est bien sûr un atout indéniable*» Autodidacte, Franck Chrétien fait de nombreuses visites en anglais pour des voyageurs venus parfois de Nouvelle Zélande et d'Australie. Dans les pays scandinaves et au Royaume Uni le vin de Bourgogne est également bien connu et apprécié.

Beaucoup moins d'Américains cette année

À regarder ce paisible paysage de coteaux couverts de vignes on a du mal à se figurer la réalité du contexte actuel, à savoir le risque élevé d'attentats en France. Le dispositif d'État d'urgence a pourtant des répercussions nettement perceptibles sur l'activité touristique : «*Les assurances ne prennent pas en charge les séjours de touristes venant des États Unis dans un pays déclaré en état d'urgence, c'est pourquoi les Américains sont rares cette année et cela représente un manque à gagner important*» nous précise Franck Chrétien «*Toute l'activité touristique s'en ressent, et la prolongation de ce dispositif n'est pas une bonne nouvelle en ce qui nous concerne localement. Les autres nationalités sont présentes mais ne compensent pas l'absence des Américains*» À l'Office du Tourisme le constat est le même : sur 9 000 visiteurs depuis début 2016 on compte 70% de Français, 1 300 Anglais, 300 Belges, 400 Allemands, 300 Hollandais, 140 Japonais et 124 Américains. Tout le secteur hébergement, gîtes, chambres d'hôtes, est également touché.

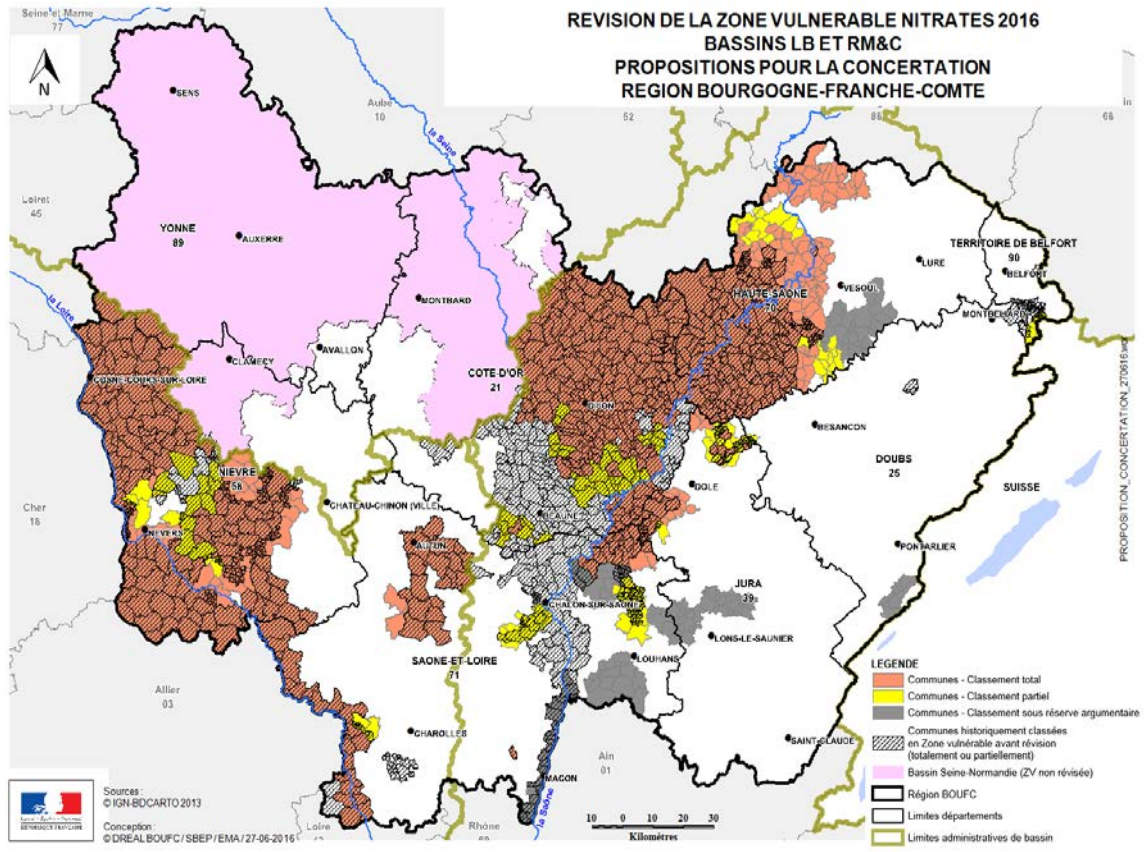

Peter et Camilla sont venus de Copenhague pour découvrir le terroir de Chablis

CLAIRE CIUPA

Nouvelles zones vulnérables

«La troisième calamité»

En pleine moisson, en pleine fenaison, après la baisse des prix pour le lait standard, la viande bovine et les céréales, après les intempéries, les agriculteurs pouvaient espérer un peu de répit pour leurs exploitations... C'était sans compter sur la troisième calamité pour le monde agricole : la sur-réglementation.



Rapidement, juste avant le départ en congés pour certains, entre le 1er juillet et le 15 août (dates proposées), c'est les devoirs de vacances pour le monde agricole. Le préfet coordonnateur de bassin, Michel Delpuech, a lancé une réunion de concertation pour la révision des nouvelles zones vulnérables, le 8 juillet à Lyon. Le préfet, excusé pour cette première rencontre, était finalement représenté par Guy Levi, secrétaire général des affaires régionales pour Auvergne Rhône-Alpes.

Ayant travaillé pendant plusieurs semaines en interne, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont présenté à la profession la nouvelle carte des zones vulnérables pour l'ensemble du bassin.

En Bourgogne Franche-Comté, la douche froide c'est pour la Haute-Saône avec un classement de 147 communes supplémentaires. Le Jura quant à lui se retrouve avec 43 communes en plus, sans oublier la Saône-et-Loire qui doit elle aussi argumenter pour sortir des nouvelles communes pour des classements injustifiés. Enfin, la Nièvre récupère plusieurs communes supplémentaires, mais cette fois dans le cadre du bassin Loire Bretagne.

Lors de la présentation, les termes utilisés ont choqué les agriculteurs agronomes qui savent que l'azote est nécessaire pour la plante. *«Zones contaminées ! et pourquoi pas parler de Tchernobyl ?»* a réagit Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, en rappellant que «*les nitrates sont présents partout dans la salade que vous mangez !*». Au-delà de cette question de forme, révélatrice néanmoins d'un état d'esprit, Michel Joux, président de la FRSEA Auvergne Rhône-Alpes, remet en cause le critère des 18mg/litre pour les eaux superficielles. «*Ce seuil n'est pas un critère européen, c'est bien un critère franco-français*» a t-il dénoncé en rappelant que *«les autres pays, ont un seuil de 50 mg/litre pour les eaux souterraines»*. Un point qui est par ailleurs confirmé par Patrick Vauterin, directeur adjoint de la DREAL.

Autre sujet de débat, reprend Frédéric Perrot : *«Peut-on imaginer, quand on connaît bien le terrain, qu'il y a une seule masse d'eau pour les trois quarts de la Haute-Saône ? En terrain calcaire, il est difficile de croire qu'il n'y a pas une compartimentation de cette masse d'eau dans ces secteurs. De plus, pour le Jura, comme pour les autres départements, vous devez tenir compte de la pollution d'origine non agricole. Bien souvent le problème vient de stations d'épuration défectueuses»*.

Délai pour les argumentaires

Gilbert Guignand, président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes demande un délai supplémentaire: *«Raisonnablement, il est difficile de préparer un argumentaire technique entre le 8 juillet et le 15 août. La profession souhaiterait avoir un délai d'un mois de plus pour apporter des expertises complémentaires pour les communes injustement classifiées en zones vulnérables»*.

Aides pour les investissements improductifs

«Une nouvelle mise aux normes se traduit par de nouveaux investissements improductifs» explique Michel Joux, en précisant *«qu'il est indispensable de revoir le taux d'intervention pour les aides aux agriculteurs concernés»*. À l'heure où l'État a des difficultés à maintenir ses budgets et que tous les dossiers maintenant sont sélectionnés par appel à projets, les agriculteurs ont de plus en plus de difficultés à croire que les aides éventuellement obtenues compenseront les pertes liées aux nouvelles contraintes.

Finalement, il reste encore quelques semaines pour étayer les dossiers et démontrer que l'approche pseudo-scientifique, proposée pour les nouvelles zones vulnérables comporte des failles au détriment d'un développement durable des territoires et de son agriculture.

Après ces premiers échanges, les représentants de l'État ont proposé quinze jours supplémentaires pour la concertation. En rappelant toutefois que les négociations se feront avec les préfets de chaque département.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ FRSEA BFC

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

Déblocage après mobilisation

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) + 6 millions pour la Bourgogne

La profession (FRSEA, JA, Chambre d'agriculture) s'est fortement mobilisée pour que toutes les demandes 2016 du plan de compétitivité ne soient pas bloquées en Bourgogne.

En effet, suite au premier appel à projets, 499 dossiers éligibles ont été déposés et 396 ont pu être sélectionnés pour un montant total subventionné de 10 millions d'euros.

Pour permettre de prendre en compte les dossiers en liste d'attente, mais aussi les nouvelles demandes, lors du comité de sélection le 21 juillet à Dijon, Madame Sophie Fonquernie, Vice-Présidente de la région déléguée à l'agriculture et Monsieur Vincent Favrichon, Directeur de la DRAAF, ont proposé de mobiliser de nouveaux crédits pour un montant total de 6 millions d'euros.

«Cette réponse permet de trouver une solution pour 2016», indique Christian Decerle, président de la chambre régionale d'agriculture. Pour Jean-Pierre Fleury, membre de la CRA : *«On reproche souvent aux agriculteurs de ne pas être assez compétitifs par rapport aux autres producteurs des pays européens, mais dans le même temps l'Europe, l'État et la Région ne peuvent pas avoir un double discours en bloquant les agriculteurs qui ont envie d'investir»*.

Guillaume Gautier, président des JA a souhaité que tous les dossiers Jeunes agriculteurs en attente puissent être pris en compte, en particulier, ceux concernant des investissements liés à la maîtrise de la performance énergétique des bâtiments d'élevage.

«Finalement, devant cette mobilisation rapide, le message a été entendu des financeurs et la nouvelle enveloppe va permettre de répondre à une partie des attentes» résume Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC.

COMMUNIQUÉ





Abattoir d'Autun

Un service de ramassage en ferme

En septembre, l'abattoir d'Autun lancera un nouveau service de ramassage en ferme pour ses clients ses plus éloignés. Une nouvelle prestation qui s'inscrit dans la stratégie de redynamisation de l'outil.



En l'espace de trois ans, l'abattoir d'Autun est passé d'un résultat négatif de – 86.000 € (2012) à + 54.360 € en 2015.

A partir de septembre, l'abattoir d'Autun proposera à ses utilisateurs particuliers une nouvelle prestation de ramassage en ferme. *«L'idée est venue d'un éleveur du sud Charollais désireux de faire abattre ses bovins à Autun, mais qui ne se voyait pas parcourir 70 kilomètres pour une seule bête»*, rapporte la directrice de l'abattoir, Sibylle Le Meur. Ce nouveau service s'adresse notamment aux usagers particuliers les plus éloignés du site (jusqu'à 100 km à la ronde) ; ceux du Morvan, de la Nièvre et de Côte-d'Or. Le principe sera d'organiser une tournée de 6 à 8 bovins, laquelle sera assurée par un transporteur agréé. Pour l'abattoir, cette prestation de ramassage devrait permettre *«de mieux organiser l'arrivée des animaux et, par là même, la tuerie»*, explique la directrice. Cela évitera les mauvaises surprises entre le nombre d'animaux annoncés et celui effectivement livré ou encore l'arrivée d'animaux la veille de l'abattage.

Ces gains en termes de gestion de l'outil justifieront *«une remise de 40 % sur le tarif abattage pour les particuliers»*, informe Sibylle Le Meur. La prestation de ramassage sera certes payante, mais les 40% de remise sur la partie abattage permettront tout de même de réduire le coût global (transport + abattage) de l'ordre de 25%, fait valoir la directrice.

Charges maîtrisées

Cette nouvelle prestation s'inscrit dans la poursuite du processus de redynamisation de l'abattoir. En l'espace de trois ans, l'outil est passé d'un résultat négatif de -86.000 € (2012) à +54.360 € en 2015. *«Cela fait deux ans que les comptes sont redevenus positifs et 2016 semble d'ores et déjà partir sur la même lancée»*, confie Sibylle Le Meur. Ce retour à l'équilibre est le fruit de deux années d'importants efforts de gestion. À chiffre d'affaires constant, la baisse des charges couplée à une réorganisation du personnel a permis d'atteindre cet ambitieux objectif, sans toutefois toucher à la masse salariale, précise la directrice. En clair, de gros progrès ont été réalisés en termes de management du personnel. Mieux encadrés, mieux considérés, les salariés travaillent plus efficacement, générant au passage des économies d'eau et de gaz et un gain de temps.

Nouveaux clients, nouveaux services

La maîtrise des charges étant assurée, c'est désormais dans la recherche de nouveaux clients que l'abattoir entend mettre les bouchées doubles. Avec l'objectif de faire gonfler le chiffre d'affaires. Pour y parvenir, l'abattoir d'Autun mise toujours sur *«la viande de qualité pour se démarquer des industriels»*, confie Sibylle Le Meur. Le développement des prestations de service est un autre moyen de toucher une nouvelle clientèle, fait-elle valoir. Après le ramassage en ferme, ce pourrait être la livraison des caissettes de viande issue de l'atelier de découpe pour le compte des clients pratiquant la vente directe, imagine la directrice. Elle qui évoque aussi une possible diversification vers la transformation (saucisses, viande hachée…)

Vente directe et halal

En 2015, l'activité de l'abattoir d'Autun avait diminué de 40 tonnes, mais ce recul était surtout le fait d'une baisse d'activité liée à SVA Jean Rosé. Une perte de 80 tonnes qui avait partiellement été compensée par un gain de 40 tonnes sur le reste de la clientèle. De fait, la part des producteurs en vente directe, le circuit court ainsi que le volume de viande halal continuent de prendre de l'ampleur, informe Sibylle Le Meur. Une clientèle que l'abattoir compte renforcer en développant la carte des services proposés.

MARC LABILLE

Chronique ovine

La France est candidate pour le mondial de tonte 2019

Les championnats mondiaux de tonte ont lieu tous les deux ans depuis une quarantaine d'années. La plupart du temps, ils sont organisés dans l'hémisphère sud et nos meilleurs tondeurs français y participent. Mais la France n'a jamais organisé ce type d'évènement.



« *C'est une première, explique Christophe Riffaud, le président de l'association spécialement créée pour l'occasion (AMTM). Et nous avons besoin du soutien de l'ensemble de la filière pour réussir ce défi»*. L'équipe organisatrice, très motivée autour de son président, tondeur professionnel et éleveur, prépare le dossier de candidature qui sera défendu en Nouvelle Zélande en 2017 lors des prochains mondiaux de tonte. *«L'Irlande du Nord est également candidate, indique Nicolas Faurie, animateur en charge du dossier. Pour avoir un maximum de chances d'être choisi, nous réalisons des démonstrations de tonte toutes les semaines lors de manifestations diverses. Nous communiquons ainsi à la fois sur ce métier et sur la candidature afin de réunir un maximum de partenaires et de créer un réel engouement autour de cette pratique. Nous devons montrer à la commission de candidatures que le projet est soutenu par tout un pays»*.


Si la France est lauréate, rendez vous en juillet 2019 en Haute Vienne pour du grand spectacle !

5 000 animaux tondus

Car l'évènement serait de taille ! Plus de 300 tondeurs de 30 nationalités différentes, 5000 animaux tondus et 30 000 visiteurs se donneraient rendez vous au Dorat, au nord de la Haute Vienne, en juillet 2019. Avec un budget nécessaire de 640 000 €, l'association organisatrice réunit actuellement les promesses de financement.

Pour les entreprises et associations qui souhaitent s'associer à la candidature de cet évènement, vous pouvez contacter l'équipe organisatrice à l'adresse suivante : asso.amtm@gmail.com.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO
Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Limousin, Poitou Charentes et Centre Val de Loire

Conditions climatiques 2016

Piétinement des prairies et sursemis

La forte pluviométrie enregistrée dans de nombreuses régions au cours de ce printemps et début d'été 2016 a dans un grand nombre de cas engendrée des conditions de portance très limites dans les prairies pâturées conduisant à du piétinement et à leur dégradation. Arvalis – Institut du végétal répond aux principales questions des agriculteurs et techniciens concernant l'entretien et la remise en état de ces prairies

Quel diagnostic réaliser sur ma parcelle ?

Avant d'envisager une quelconque rénovation, il est indispensable de réaliser un diagnostic de sa prairie. Suivant le niveau de portance et le chargement instantané, la dégradation par le piétinement a pu être plus ou moins importante. Dans certains cas, on est seulement en présence de refus et de traces de pas peu profonds répartis sur l'ensemble de la parcelle mais dans les cas les plus critiques, la quasi-totalité de la parcelle peut présenter de larges zones de sol nu où la végétation a totalement disparu. Si les «*vides*» représentent 10 % ou plus de l'espace dans la prairie (surface d'une assiette par m^2), un sursemis est envisageable. En dessous, la prairie a la capacité de se régénérer toute seule et ce d'autant plus si elle possède un bon fond prairial.

Faut-il faucher les refus ?

La présence de refus ou d'herbe couchée voire piétinée est une des caractéristiques de bon nombre de prairies pâturées. Il est indispensable de faucher ces refus pour permettre un redémarrage rapide et régulier des repousses.

Faut-il faucher ou broyer ces refus ?

La décision sera à prendre en fonction du volume des refus. En effet, si ces derniers sont importants, le fait de les broyer conduira à laisser sur place des quantités importantes de végétation qui auront d'une part beaucoup de mal à se décomposer et qui d'autre part gêneront les repousses.

Dans tous les cas, le but est de réaliser une coupe franche (couteaux bien affutés), pas trop rase (7-8 cm) pour favoriser un redémarrage rapide de la végétation. En cas de broyage, privilégier un outil qui permette une coupe la plus fine possible avec une répartition la plus homogène. Les gyrobroyeurs sont souvent assez peu adaptés en présence de résidus importants, les broyeurs à axe horizontal seront donc plus appropriés.
La faucheuse est une bonne alternative : elle assure un débit de chantier élevé et permet d'exporter les résidus si ceux-ci sont en quantité relativement importante et de les valoriser en fourrage d'appoint pour des animaux à faibles besoins.

Comment niveler ma prairie ?

Au vu des conditions plus séchantes de ces derniers jours, le nivellement des prairies est plutôt à envisager à la fin de l'été ou au début de l'automne.
- l'utilisation d'une herse rotative réglée de manière superficielle permet d'aplanir le sol sans trop dégrader le couvert végétal. Elle peut être attelée à un semoir qui permettra de réaliser un sursemis au cours du même passage.
- l'utilisation également d'un outil légèrement plus agressif (scarificateur, aérateur) à la fin de l'automne peut dans ce cas précis (et seulement dans ce cas) trouver son utilité en aérant le sol compacté par le piétinement. Il pourra être suivi d'un passage de rouleau pour rappuyer en surface.

Dans quels cas puis-je envisager de sursemer ma prairie ?

Le sursemis est une technique de rénovation des prairies relativement simple et économique mais sa mise en œuvre nécessite des conditions optimales (sol, climat, végétation en place…) pour mettre un maximum de chances de son côté.
Le sursemis d'une prairie peut s'envisager à la place d'une destruction complète du couvert prairial dans le cas où la prairie est en partie abîmée suite à un piétinement important de certaines zones. Il trouve également son intérêt dans les cas où les zones de sol nu sur l'ensemble de la parcelle représentant au minimum un taux de l'ordre de 10 à 15%.

D'autre part, un sursemis, nécessite de posséder un bon fond prairial. Au moins 30 % des espèces présentes doivent être des espèces de bonne valeur fourragère (ray-grass anglais, fétuque élevée ou des prés, dactyle, fléole, trèfle, lotier ou encore minette, etc…). En deçà de ce seuil, un ressemis est préférable.

Quelles sont les recommandations pour réussir le sursemis ?

Les recommandations spécifiques pour la réussite du sursemis sont les suivantes :
- intervenir sur une végétation rase inférieure à cinq cm (pâturage ras, fauche) et sur un sol ouvert comportant des espaces libres pour permettre aux jeunes plantes de se développer avec un minimum de concurrence. Soit les espaces libres sont déjà suffisamment présents et il est inutile d'intervenir, soit il faut agrandir les espaces. On peut le faire par un hersage énergique avec une herse étrille par exemple pour éliminer les plantes s'arrachant facilement comme les pâturins, agrostides, renouées...ou en désherbant sélectivement certaines plantes.
- choisir des espèces «*agressives*». En pâturage, on privilégiera les espèces comme le ray-grass anglais ou hybride, ou le trèfle blanc.
- semer dans les conditions optimales de germination : c'est-à-dire dans un sol réchauffé et humide en respectant les dates de semis habituelles pour la région. Les semis de fin d'été (à partir du 15 août) profitent d'une moindre concurrence de la végétation en place et d'une levée rapide du jeunes semis dès les premières pluies.
-ne pas semer à plus de un cm de profondeur en veillant à recouvrir les graines de terre fine.
-bien rappuyer le sol après le semis soit par un passage de rouleau cultipacker ou croskillette soit par le passage d'animaux avec un fort chargement instantané (<30 a/UGB) maintenus dans la parcelle pendant une à deux journées après le semis.

ARVALIS – INSTITUT DU VÉGÉTAL

Pour en savoir plus

Consultez la brochure «Sursemis des prairies : comment semer sans détruire la prairie en place ?» Arvalis-Institut du végétal, Institut de l'Élevage, GNIS (2010), disponible sur www.editions-arvalis.fr, et la vidéo «Réussir un sursemis de légumineuses» diffusée sur Arvalis TV-You Tube https://www.youtube.com/watch?v=tmDyEu1-saU.-

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+ 25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Inondations et agriculture

Plus de deux milliards de perte estimés

Les dégâts causés par les intempéries sur les terres agricoles se chiffrent à plus de deux milliards d'euros. C'est ce qu'a annoncé le président de la FNSEA, Xavier Beulin, lors d'un déplacement dans l'Aube, le lundi 25 juillet.

En France, un nombre important d'exploitations, impactées par les épisodes d'inondations, affichent un état des cultures très fortement dégradé. Blé, maïs, betterave, mais aussi colza, chanvre et autres espèces ont été directement touchées par l'eau stagnante. Après le gel au printemps et la grêle, la nature semble s'acharner sur le monde agricole. Venu rencontrer le lundi 25 juillet un couple d'exploitants au bord du gouffre dans le département de l'Aube, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, en appelle au rassemblement de toutes les parties prenantes. «*Il faut montrer de la collégialité autour de ces sujets*» a-t-il insisté. Un traitement exceptionnel de l'assurance doit, selon lui, être mis sur pied. En outre, Xavier Beulin a réitéré, lors du dernier Conseil supérieur d'orientation (CSO) tenu le 21 juillet dernier, sa demande d'exonération de la TFNB (taxe foncière sur non bâti) pour tous les professionnels concernés. Les inondations ont causé des ravages aux conséquences encore difficiles à évaluer.

Moissons 2016 désastreuses

Le président de la FNSEA annonce néanmoins une estimation chiffrée à plus de deux milliards d'euros de perte pour l'Agriculture française, en considérant uniquement la partie «*grain*». Les dommages dans les secteurs des légumes, des fruits et en horticulture viennent alourdir l'addition. «*Il faut repenser le financement global de l'agriculture pour traiter cette campagne et les prochaines*» conclut-il. Tant en quantité qu'en qualité, les experts tablent sur des moissons 2016 désastreuses. Dans les champs, on parle de récolte en blé oscillant entre 7 et 60 quintaux l'hectare (au lieu des 74 quintaux en moyenne en 2015 pour le blé tendre), indique Pierre Goujard, président de Jeunes Agriculteurs (JA) de l'Aube. Le président du directoire du Groupe Soufflet, Jean-Michel Soufflet, annonce des récoltes globales divisées par deux voire trois. «*En blé, l'année dernière nous étions à 42 Millions de tonnes (Mt), cette année, on estime une récolte entre 29 et 32 Mt*» précise l'industriel. À cela s'ajoute des problèmes de qualité.«*Zone d'expansion des crues*»: qui est responsable ? Lorsque l'on traite du sujet des inondations, très vite, le système assurantiel est questionné. Les «*zones d'expansion des crues*» sont des zones volontairement inondées sous l'action de l'homme dans le but de préserver les zones habitables. Si le monde agricole dit comprendre parfaitement qu'il est préférable d'inonder des terres que des maisons, il pose la question de la responsabilité et des indemnisations en conséquence. «*Ce n'est pas à l'agriculteur seul de financer ce qui est un service rendu*», souligne Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA.

Vers une assurance obligatoire ?

Au sein même de la «*maison FNSEA*», les avis s'opposent sur la question. Faudra-t-il oui ou non obliger les producteurs à souscrire à une assurance ? Au vu du contexte actuel, ce sujet délicat refait surface. Entre 25 et 30% des céréaliers sont assurés.
Des pays comme l'Espagne ou l'Italie seraient partisan d'une telle démarche mais les pays du Nord, fervents défenseur de la liberté d'entreprise, s'y opposeraient. «*Le débat est posé*», déclare Joël Limouzin. Selon lui, si le nombre d'agriculteurs assurés augmentent, les cotisations seront plus faibles. «*Cela donnerait aussi une véritable légitimité au soutien de l'agriculture par les politiques et la société civile*», développe le vice-président de la FNSEA.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 20/07/2016	Bourg-en-Bresse 26/07/2016	St Christophe-en B. 13/07/2016	National 20/07 au 26/07/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,87 €	3,81 €
	R	3,42 €	3,40 €	3,51 €	3,42 €
	O	-	3,10 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,20 €
	O	2,90 €	2,90 €	-	2,97 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,63 €
	P	2,52 €	2,50 €	-	2,43 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,20 €	4,65 €	4,20 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,53 €
	O	-	3,05 €	-	3,01 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,59 €	2,49 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 19/07/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,76	-	
300-350 kg	-	2,71	2,66	
350-400 kg	-	2,67	2,58	
400-450 kg	-	2,67	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,63	-	
250-300 kg	-	2,65	2,38	
300-350 kg	-	2,56	-	
350-400 kg	-	2,45	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,53	
350-400 kg	-	2,58	2,48	
400-450 kg	-	2,63	-	
450-500 kg	-	2,39	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,18	
350-400 kg	-	2,53	2,10	
400-450 kg	-	2,53	2,22	
450 kg et +	-	2,25	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,38	1,96	1,82	
5 -10 ans	2,28	1,90	1,78	-
+10 ans	-	1,86	1,68	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,13	-	

Bovins : 644.
82% de vendus.

Les apports sont un peu plus conséquents, mais restent très hétérogènes dans la qualité, ce qui ne facilite pas le travail des acheteurs pour réaliser des lots complets. De plus, leurs besoins sont limités dans un contexte économique et politique très défavorable, et s'orientent en priorité sur des animaux jeunes et de qualité.
Les cours des broutards et des taurillons sont à peine reconduits. Les bonnes laitonnes de plus de 300 kg sont recherchées et se négocient rapidement , tandis que les génisses de 18 mois sont triées sévèrement sur leur qualité et sur leur âge.
Le nombre limité de vaches présentées permet de reconduire les cours.

NB : Foire concours aux ovins le mardi 2 août à Moulins Engilbert

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/07/2016

Bovins (182)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
315 à 420 kg	-	-
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
270 à 390 kg	710 - 1030	2,32 - 2,64
430 à 550 kg	1140 - 1310	2,39 - 2,63
Laitonnes		
285 à 340 kg	700 - 870	2,52 - 2,57
335 à 395 kg	-	-
Génisses		
310 à 415 kg (16-24mois)	770 - 1080	2,49 - 2,61
470 à 655 kg (24-36mois)	900 - 1400	1,78 - 2,15
Taureaux		
960 à 1210 kg	1620 - 1950	1,47 - 1,69
Vaches		
Vaches légères	900 - 1080	
Vaches entre deux	1120 - 1280	
Vaches lourdes	1300 - 1650s	

En mâles la qualité des animaux présentés reste de bonne qualité, le placement est rapide à des cours fermes, seulement deux lots invendus.
L'offre en femellles s'étoffe, la demande est présente sur les sujets valablement vaccinés, vente globale à des tarifs reconduits.
Meilleure demande en taureaux.
L'amélioration constatée en vaches maigres lors du dernier marché semble se confirmer, les vaches lourdes avec du cadre étant les plus recherchées.

Bovins gras : 1

Prochain marché bovins et ovins le lundi 1 août aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 27/07/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,71	2,62
350 à 400 kg	2,67	2,55
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,56	2,42
300 à 350 kg	2,56	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,32	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,72
de 5 à 10 ans	1,82	-
+ 10 ans	-	1,65

Broutards Laitonnes : Marché perturbé par les vacances.

Vaches-Génisses : Cours reconduit.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/07/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Cours maintenus dans les femelles de qualité vaccinées, légère baisse dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 18/07/16 au 24/07/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,71 €	-
350 kg	-	2,64 €	-
400 kg	-	2,56 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,44 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,30 €	2,15 €

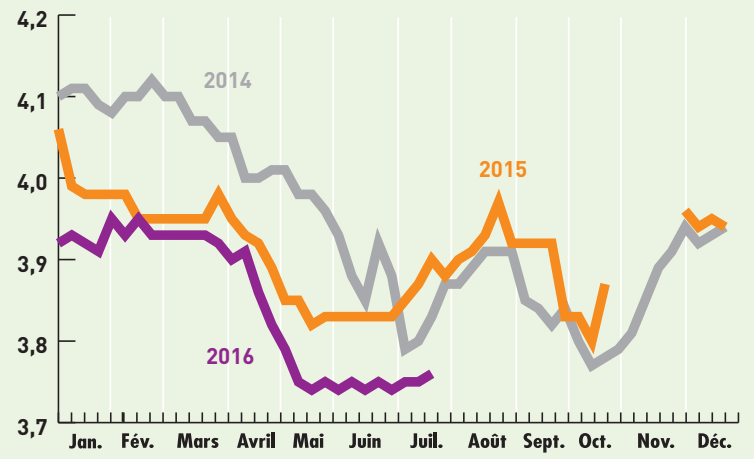
Tendance : Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 18/07/16 au 24/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,76 €	3,58 €	-			
Races mixte		-	3,15 €	3,14 €	3,14 €	3,16 €	
Races lait					-	2,93 €	2,85 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,75 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,79 €	3,69 €	3,45 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,84 €	3,76 €	3,68 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,03 €					
Races mixte				3,24 €	3,19 €	-	
Races lait					-	2,75 €	2,70 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,53 €	4,25 €	3,99 €	3,84 €			

Tendance : Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/07/16 au 24/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,74 €	3,74 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,68 €	4,42 €	3,96 €	3,82 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,70 €	3,65 €				
Races mixte					3,21 €	3,21 €		
Races lait						-	2,75 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,45 €	4,06 €	-				

Tendances

SEM. 30 / 2016

Bovins de boucherie

Les besoins des entreprises sont peu importants, et très précis dans les bonnes femelles bouchères, en raison de la faiblesse de la consommation et de la fermeture des boucheries des grandes métropoles. Néanmoins, les arrivages sur les marchés sont dans l'ensemble assez modestes et atténuent la pression sur les prix dans les Blondes d'Aquitaine et les très bonnes Limousines de qualité bouchère. La commercialisation est calme avec un maintien des cours dans les jeunes vaches Charolaises viandées, suffisamment offertes pour les besoins des rayons découpe des GMS. Peu de mouvement tarifaire est observé dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, l'activité commerciale reste assez fluide avec des industries confrontées comme tous les ans à une diminution de l'offre (moisson) à une période où la consommation est pourtant relativement faible et le prix des avants toujours malmené. La demande est régulière, avec une progression mesurée des prix dans les bonnes vaches Frisonnes et Montbéliardes. Le commerce reste difficile pour les vaches de bas de gamme, manquant de poids ou maigres. En jeunes bovins, la revalorisation des prix est très légère face au recul de la production, mais les tarifs pratiqués demeurent très loin des prix de revient. La tendance est également positive dans les JB laitiers. ■

Broutards

L'activité est peu soutenue avec des opérateurs toujours dans l'attente de la position Turc et des marchés du Maghreb pour les sorties d'automne. L'offre sur les marchés est mesurée et surtout hétérogène. La demande italienne est en repli dans les broutards de 350/400 kg ce qui provoque un léger recul des cours. L'offre estivale permet de tenir les prix les bons mâles Limousins ou Charolais herbés de plus 400 kg. Le commerce est tendu dans la marchandise légère qui reste sur le territoire avec des engraisseurs qui profitent de l'absence de débouché export pour peser sur les prix. En femelles, la demande reste régulière dans les bonnes Charolaises recherchées pour l'export sur l'Italie, mais les génisses à repousser sur la France sont moins demandées. Les transactions restent tendues pour celles de choix ordinaire, destinées à l'export sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Avec un nombre de vêlages en légère progression et un nombre de places qui demeure limité par les travaux d'été, les intégrateurs maintiennent la pression sur l'ensemble des veaux Frisons Montbéliards et croisés laitiers. Les veaux de moins de 40 kg ont peu de valeur, car ils sont rejetés par les intégrateurs. En races à viande ou croisés, le commerce est plus sélectif. Les très bons veaux (U) restent correctement valorisés, mais les écarts tarifaires entre ces veaux de qualité (frais) lourds et viandés et la marchandise plus ordinaire (R) sont importants. Le placement s'avère difficile dans les petites femelles croisées et les veaux durcis. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 25 juillet) :
«Du mieux – mais insuffisant, dans toutes les catégories, sauf sur le haut de gamme où des stocks persistent».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 juillet) :
«Le tri est sévère et les sujets de seconde catégorie sont sanctionnés. La moyenne des prix est orientée légèrement à la baisse malgré peu d'apport».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 18/07/2016*

Agneaux (698)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,924 - 3,26	2,83 - 2,88
Gras (38-44 kg)	-	2,84 - 3,27	2,52 - 2,92
Gras (44-50 kg)	-	2,54 - 3,12	-6
Gras (+50 kg)	-	2,54 - 2,69	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (142)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,91 - 1,20	-
(+60 kg)	1,28 - 1,60	0,85 - 1,29	-
Divers			
Béliers : 75 à 148 €	0,96 - 1,33	-	
Agneaux maigres : 96 à 106€	2,96- 3,14	2,52 - 2,92	-
Caprins : 7 à 30 €		-	-s
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 846
Vente active et totale

Agneaux : Le soleil favorise la finition des agneaux, présentation de qualité cumulée aux besoins des vacanciers permet une vente rapide avec des cours en légère progression.

Brebis: Vente soutenue et totale, les besoins sont importants.

Béliers - Caprins : Cours inchangés

Effectifs :
Agneaux: 698- Brebis : 142
Béliers : 1 - Caprins : 5 - Divers : 0

Prochain marché le lundi 1er août et le jeudi 11 août (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 25/07/2016*

Ovins : 223	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	110 - 130	2,36 - 2,98
Brebis	60 - 100	0,97 - 1,27
Béliers	-	-

Apports stables et de bonne qualité permettant une quasi-totale vente à des tarifs sensiblement reconduits en agneaux et brebis.

Le marché ovins aura lieu le Lundi 8 août aux horaires habituels

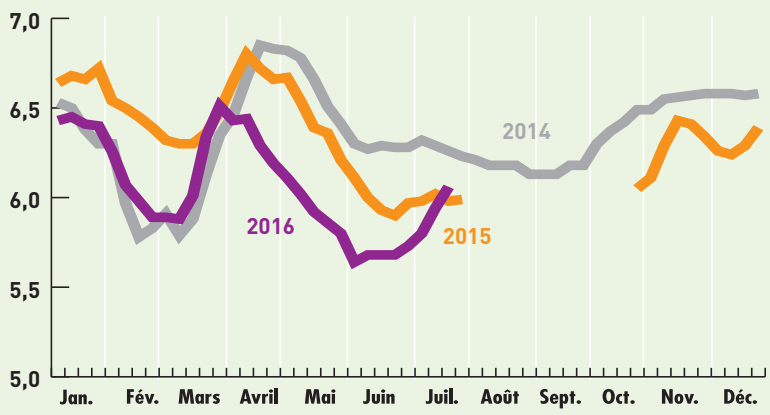
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 18/07/16 au 24/07/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,26 €	5,73 €
Couvert	16-19 kg	6,46 €	6,16 €	5,71 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,28 €	5,33 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 18/07 au 24/07/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,06 €	6,37 €	2,48 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 11/07/2016 au 17/07/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,46 0,10	6,45 0,07	5,75 0,14	-	-	-	-
	R Var.	6,13 0,10	6,16 0,07	6,14 0,10	-	6,00 0,03	6,09 0,06	6,10 0,01	-
	O Var.	5,32 -0,22	5,51 0,04	-	-	5,81 0,14	5,70 0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,37 0,05	6,38 0,11	5,68 0,16	-	6,33 -0,02	6,05 =	5,29 -0,06
	R Var.	6,10 0,15	6,12 0,11	6,10 0,15	5,41 0,19	6,18 0,07	6,08 0,12	5,88 0,13	5,53 0,27
	O Var.	5,37 -0,14	5,58 0,04	5,66 0,16	5,18 0,25	5,69 0,13	5,63 0,10	5,48 0,13	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,17 0,09	4,86 =	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,19 0,14	-	-

Zone nord : Néant. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

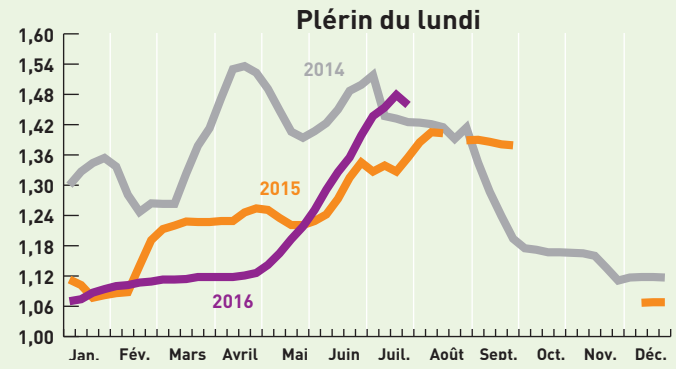
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 899 porcs présentés) — *Cotations du lundi 25 juillet 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,459 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 15/07/16 au 21/07/16*

1,66 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

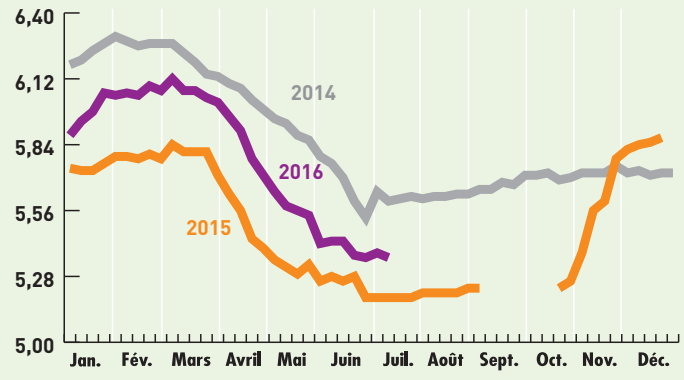
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 18/07/16 au 24/07/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	7,89 €	-	-
U	-	7,27 €	5,37 €	-
O	-	5,35 €	3,99 €	3,56 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 25/07/16 au 31/07/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	118	595 - 655 €	380 - 455 €	220 - 290 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		200 - 270 €	130 - 180 €	75 - 135 €	55 - 90 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		310 - 420 €	200 - 280 €	165 - 195 €	100 - 130 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		480 - 560 €	360 - 400 €	210 - 250 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	588	180 - 330 €	110 - 180 €	70 - 145 €	10 - 60 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 18/07/16 au 24/07/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,72 €	2,45 €	-	-
Bons	2,40 €	2,15 €	1,80 €	-

Céréales

Marché du 21 juillet 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or	220/11		inc.	C
Aube/Yonne	meunier	juil.-août.	163	N C
	amidonnier		inc.	C
	fourrager	juil.-août.	144	N C

ORGE FOURRAGÈRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	chéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-sept.	130	N C
Sud Côte-d'Or	55 kg/hl	juil.-sept.	120	V C
Nord Côte-d'Or	57 kg/hl	juil.-sept.	120	V C

AVOINE NOIRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS		inc.	C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.	C

TRITICALE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Hte Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

MAÏS — **RÉCOLTE 2015**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne			inc.	C

MAÏS — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne			inc.	C

Pois — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	juil.-sept.	215	N C

Luzernes déshydratées — **RÉCOLTE 2015**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	17%1ère main	3 de juil.	166	V

Pulpes de betteraves — **RÉCOLTE 2015**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (290A)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vends tracteur Ford 3055 2RM vidange moteur boite pont échange démarreur.
✆ **06 85 62 81 57**

63 - AV JD 6900 4x4 6900h 98 clim, JD 3350 4x4 850h 89 clim, Renault 781 4x4 81 8800h, mat. trav du sol, silos, vis à grain à voir et à déb. castreuse Duissard ,060 m.
✆ **04 73 54 18 21**

Travail sol

38 - Vends vibroculteur 2m50 2 rouleaux émetteurs 400 €.
✆ **06 09 34 69 22**

Récolte

42 - Vds ensileuse maïs 1 rang Agram, prix 1 500 euros + poste à gouder 380 w, 200 euros.
✆ **06 11 11 92 75**

69 - Vds ensileuse maïs 1 rang Agram MV4 peu servie bon état - 1100 euros.
✆ **06 74 38 43 88**

Traitement

69 - Vds exceptionnelle remorque av. citerne 2700 l. résine agitateur horizontal inox 2500 euros.
✆ **06 64 94 35 03**

Irrigation

38 - Vends 20 tuyaux irrigation diam. 100 très bon état, 6 mètres de long, 800 euros le lot.
✆ **06 37 88 21 43**

38 - Vends tuyaux Bancilhon 80 diam. 70 + 35 porte jets en 6m + 180 diam. 50 + porte jets + perches coud.
✆ **04 76 36 12 84**

Agri. divers

18 - 18 – Vends : - semoirs : Kuhn Mégant 600, 2009, 1.800 euros - Sulky DPX Magnum, 2003, 2.500 euros - Décompacteur Quivogne Tineplow, 3 m, 2015, démo - Déchaumeurs Razol Makila, 3 m, 2016, démo - Souchu XR 40, 5 m, 2001, 7.000 euros - Catros Amazone 500L, 2016, démo - Howard, 9DTS MS, 4 m, 2000, 2.500 euros - Broyeur Maschio, 3,50 m, 2016, démo - Pulvé Blanchard GL, 1500/24, 2003, 8.000 euros - Fenaison : Galignani 120-160, filet-ficelle, 2009, 10.000 euros. Ets Colliot Jean-Marie, 18340 St-Just,
✆ **02 48 25 66 56.**

21 - Vds pneu 580 70 R38, Radial, 80% usure, état propre, 400 E les deux (2901)
✆ **03 80 64 73 51**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends presse à balles rondes John Deere 550, bon état.
✆ **06 84 94 92 96**

42 - Urgent vds déchaumeur à disques largeur 3m, marque Vaderstad tb état, année 2010, prix 7 500 euros TTC.
✆ **06 70 41 85 26**

55 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2956 h 5.10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

69 - Vds semoir à grains Modet 251 rangs 3m. Cultivateur 3m.
✆ **06 87 89 27 69**

Elevage

25 - Vends aplatisseurs d'occasion très bon état.
✆ **06 76 12 68 30**
ou 03 81 56 11 76

69 - Vds salle de traite TPA 1x10 US 10 faisceaux avec des crochages lotte 2004. Vds racleur hydraulique large : 2,60.
✆ **06 60 97 83 90**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds C15 D 2001 109500 km. TBE CT Ok rep. freins roulements : 950 euros - PV 2300 Euros.
✆ **06 64 94 35 03**

84 - Vds camion Hanomag Henkel Gpe Mercedes permis VL, B.E., batterie nve, mot. Man, bâché, plateau, peut se fermer sur 3 côtés. CT OK.
✆ **04 90 22 08 27 HR**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin BR 130x120 qualité moyenne stocké à l'abri 230kg 20 euros/pièce
✆ **06 63 82 49 53**

01 - 01 Vds foin année 2016 300 BR 120x130 TB qualité prix 120 euros / tonne.
✆ **06 43 88 62 05**

26 - Vends luzerne sur pieds bio à retenir pour saison 2017
✆ **06 84 18 74 18**

42 - Vds maïs ensilage irrigué et analysé vrac ou bottes.
✆ **06 14 85 48 54**
ou 04 77 26 31 31

42 - Vds plants de poireau hybrides très bonne qualité
✆ **06 13 71 82 00**

42 - Vds paille de orge, avoine, colza, moutarde en balle ronde
✆ **06 17 52 60 51**

58 - Vente de foin, balles rondes, 80 €/T, départ Luthenay-Uxeloup (3002)
✆ **06 44 99 72 20**

69 - Vds paille de blé bottes carrées 70/120/240 livrées FC Poncet St Laurent de Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

89 - Vends bon foin 2016, bottes carrées. (3001)
✆ **03 86 32 55 64 -**
06 47 41 47 98

Fourrage

03 - vds foin 2016 bottes 120 130
✆ **06 86 48 40 12**

18 - 20 km de Nevers, vends foin trèfle-ray grass, bottes 250 kg, diam. 140, prix : 100 euros/t.
✆ **06 98 70 84 45.**

21 - Agriculteur en Côte-d'Or, vd paille de 1ère qualité en big baller, livraison par nos soins, prix intéressant.
✆ **06 83 03 36 86**

52 - Vd foin à base de luzerne, trèfle violet et dactyle de 1ère coupe 2016, bottes carrées 90X120 : 115 €/T.(300A)
✆ **06 77 11 67 69**

71 - Vds paille livrée par camion remorque, 80 €/t. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds foin balles rondes, récolte 2016, 70 €/t, Chalon-sur-Saône.
✆ **06 09 59 28 94**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

18 - Vends lot de petites tuiles plates.
✆ **06 12 87 61 83.**

71 - Particulier recherche 20 à 26 m grille anciennes en fer forgé, hauteur 0,75 à 0,95 m maxi, pour restauration, accepte proposition, long. sensiblement inférieure.
✆ **06 07 46 27 44**

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti 16-18 ans, bovin élevage allaitant (réf. 2503)
✆ **06 98 38 19 62**

84 - Cherche tractoriste avec PL travaux sous serre et plein champ, secteur Pernes 84.
✆ **06 07 25 33 31**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

26 - Greffeur cherche greffage à la pièce
✆ **04 75 56 29 20**

Demande

Emploi

71 - Jeune homme de 19 ans, sérieux et motivé, cherche maître des stage pour BTSA gestion forestière.
✆ **03 85 36 99 93**
ou 06 05 40 29 71

Mariage

Rencontre

39 - Eleveur caprin 60 ans, cherche compagne 40 à 60 ans, sérieuse (300B)
✆ **03 84 72 57 27**
à partir de 20 H

Animaux

Bovin

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

21 - Vd cause cessation, vaches et génisses race Montbéliardes et Simmental, terme fin août à fin novembre. (300C)
✆ **03 80 49 65 56 HR**

42 - Vds taureaux charolais 10 à 18 mois, HBC, livraison assurée, Gaec Lapendery.
✆ **04 77 65 67 21**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds 7 génisses Montbéliardes terme 10/08 au 10/09 IA Charo. Ga. sanit.
✆ **04 74 01 12 38 HR**

71 - Elevage Perrin, Milly, vd génisses pleines, limousines inscrites, termes 08-09 + mâles repros.
✆ **06 86 83 84 64**
ou 06 60 86 64 60

88 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE prêtes à vêler 4ème veau . 10 m.les de 12 à 20 mois. Garantie sanitaire. Livraison.
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

Ovin

54e Concours National du Mouton Charollais à CHAROLLES
Vendredi 5 août 2016
300 animaux en Concours National
➤ Vente aux enchères des agneaux de stations
➤ Vente prestige d'agnelles en lots (130 à 180 agnelles)
Organisé par l'OS MOUTON CHAROLLAIS
Hall des Expositions
71120 CHAROLLES
Rens. **03 85 24 00 18** ou mouton.charollais@wanadoo.fr

71 - Pour reproduction bélier pur Suffolk père inscrit upra mère certifiée 250 euros
✆ **06 70 04 20 66 après 18h**

71 - Vds agnelles et agneaux charollais, inscrits ou non inscrits, bonne origine, TGS. EARL Fénéon Denis.
✆ **06 08 02 53 35**

71 - 54e Concours national du mouton charollais à Charolles le vendredi 5 août 2016. 300 animaux en concours national - vente aux enchères des agneaux de stations - vente prestige d'agnelles en lots (130 à 180 agnelles). Organisé par l'OS mouton charollais. Hall des exposition - 71120 Charolles.
✆ **03 85 24 00 18 ou mouton.charollais@wanadoo.fr**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
Le spécialiste de la
miniature AGRICOLE
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Photo non contractuelle
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Tél. 02 33 96 02 79

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2015 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan
59,50€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 7503
ECOTRAP
L'ATTRAPE-MOUCHE EFFICACE ET ÉCOLOGIQUE !
L'ECOTRAP est un appareil qui assure une élimination rapide et efficace de toutes les variétés de mouches dans un rayon de 100 m. Il se présente sous la forme d'un récipient en plastique rigide transparent dans lequel on place un appât constitué de protéines animales et de minéraux. Mélangé à de l'eau, on obtient une solution 100 % naturelle dont l'odeur attire les mouches. Appelées par le bourdonnement collectif et piégées, elles se précipitent et se noient. Ce principe à effet immédiat est idéal pour éliminer les mouches des zones de concentration animale, des espaces de loisirs de plein air, des secteurs de production ou de distribution de produits alimentaires, des lieux d'habitations privées, jardins, bois, étangs…
• SANS DANGER POUR LA VIE ANIMALE ET VÉGÉTALE
• ne dégage aucun gaz toxique • épargne les abeilles • solide, en plastique rigide, H 21 cm, poids 380 g, résiste aux intempéries, ne s'altère pas au soleil
• facile à utiliser, se place uniquement en extérieur accroché ou posé à 10 ou 20 m au plus de la zone à traiter • économique, peut être utilisé plusieurs saisons consécutives
• efficacité de l'appât : 4 semaines environ.
APPÂT SUPPLÉMENTAIRE 9,50€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 7504
✆ 01 49 84 94 28
RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 30001
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
7503		59,50	,
7504		9,50	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGM - Photos non contractuelles

73 - Vds béliers agnelles Hampshire élevage inscrit (Savoie) garant sanit arr/arr vacc fco.

✆ **07 70 61 84 26**

74 - Vends Belier Thones Marthod agnelles Thones croisées Illes de France

✆ **06 45 93 31 11**

Porcin

38 - Vds porcelets fermier de 8 à 25 Kg nés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année.

✆ **06 83 81 45 79**

Caprin

07 - Vends 20 chèvres mise bas 15 sept cause surnombre - Élevage Capgenes CL700kg - 2000 euros le lot

✆ **06 67 40 22 50**

Chien

07 - Particulier vds 5 chiots type Border Collie (portée de 5) nés le 03/05, 120 euros mâles, mère n°250269801616078, non lof, SIREN 800238818

✆ **06 74 02 34 31**

38 - Vds 4 chiots croisés Border Collie nés le 15/03/2016, 7 chiots sur la portée, mère 250269500492669, siren 408 670 966 000 22, non LOF

✆ **06 59 22 68 66**
ou 06 68 95 31 90

43 - Vds CHIENS de CHASSE Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.

✆ **06 83 37 33 85**

74 - Vends chiots Fox Terrier nés le 08/06/2016 non Lof Extra sanglier mère 250268710103776

✆ **06 26 15 22 43**

74 - A vendre chiots de type Beauceron non LOF, 3 mois, Siret : 79607186800023, mère n° 250269801546999.

✆ **06 81 57 34 42**

pa@terres-de-bourgogne
03 80 78 90 40

Viticulture

Vendanges

42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais entre le 18 et 22 septembre, avec expérience, nourri, logé sur place, 13 jours. thierry.canard@blaceretroy.fr

✆ **06 08 00 34 33**

69 - Recherche chauffeur tracteur pour 15 jrs vendanges fin sept expérimenté sérieux.

✆ **09 61 57 00 04**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

InfoServices Annonces Légales

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ DÉMISSION

AUDITION 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 84, rue Maxime Guillot
Résidence Ophélia
21300 Chenôve
533 233 813 RCS Dijon

Le 24/06/2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Cyril CORNU de ses fonctions de gérant à compter du 23/06/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis
La Gérance
AL213016923

➜ NOMINATION

SAS VIEL

Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS VIEL, au capital de 75000 euros dont le siège social est situé Rue Drouillot 21500 CREPAND, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°317782845 a nommé la société AUCAP 1 Rue du Golf 21800 Quetigny, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Pour avis
La Présidente
AL213016932

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DELPHARMA

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : 48 boulevard de Troyes
21240 Talant
753 136 647 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30/05/2016, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 48 boulevard de Troyes, 21240 Talant au 42 boulevard de Troyes 21240 Talant à compter du 30/05/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance.
AL213017305

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

HOLDING HELICE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 347 000 euros
Siège social : Hameau de Charmoy,
21540 Grenant Les Sombernon
812840312 RCS Dijon

Le 24/06/2016 l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 346 000 € par voie d'apport en nature, le capital a été ainsi porté à 347 000 €. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
La Gérance
AL213016921

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 9.512.443 €
Siège social : 42 rue de Longvic
21300 Chenove- 798 262 713 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 20 mai 2016 l'assemblée générale mixte après avoir pris connaissance du rapport du président, constate :

• que le montant de l'actif net effectivement apporté par la société LABORATOIRES URGO à la société Urgo Recherche Innovation et Développement, à l'occasion de l'apport partiel d'actif décide le 4 janvier 2016 s'élève en définitive à un montant de 11.929.682,83 €

• que l'écart entre l'actif net apporté soit 11.929.682,83 € et celui qui ressort de la situation provisoire, soit 10.530.341,18 s'élève à la somme de 1.399.341,65 €

• de ce fait, une augmentation de capital complémentaire de 1.399.341 portant ainsi le capital à 10.911.784 €

• la réduction de capital d'un montant de 53.456,98 € afin de le ramener de 10.911.784 € à 10.858.327,02 €
Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence

Mention en sera faite au RCS de Dijon
Le représentant légal
AL213017333

SCI LOGALIX

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
porté à 100.000 euros
Siège social : 15 Route du Pont de Paris
21190 Corpeau- RCS Dijon 818 597 429
SIRET 81859742900013

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 juillet 2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 99.000 euros par apports en numéraire et création de 19.800 parts sociales nouvelles de 5euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Article 6 - Apports

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

«Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juillet 2016, le capital social a été augmenté d'une somme de 99.000 euros par apport en numéraire et création de 19.800 parts sociales nouvelles de 5 euros.»

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis
La Gérance
AL213017336

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EURL DIJON PIECES MENAGER

Par décision du 31/05/2016, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 01/06/2016.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BILLEY: Terre
2 ha 20 a 80 ca- Champs des hazards: ZD-36[17]
SAMPANS: Terre
1 a 20 ca - A la farace: ZA-2
TROCHERES: Pré
37 a 40 ca - Pres des mottes: ZA-127

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

TROCHERES - 1 ha 22 a 00 ca - 'Les voisieres': ZA- 67(A)[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/08/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL213017337

Dénomination

Ancienne mention : EURL DIJON PIECES MENAGER

Nouvelle mention : DIJON PIECES MENAGER

Administration

Gérant : Mr Daniel Ribotti 38 Rue Devant Saône 71590 Verjux

Président : Mr Daniel Ribotti 38 Rue Devant Saône 71590 Verjux

Mention sera faite au RCS Dijon
AL213016934

LLAMAS ET ASSOCIÉS

Société Civile Professionnelle d'Avocats
au capital de 8 0000 €
Siège social : 12 boulevard Clémenceau
Résidence Jean de Cirey
21000 Dijon - 439 536 327 RCS Dijon

Aux termes de deux actes sous seing privé, en date à Dijon, du 19 juillet 2016, Maître FELIPE LLAMAS, associé, a cédé, d'une part, à Maître Clémence PERIA, 2 parts sociales et d'autre part, à Maître Aurélie FLAHAUT, 2 parts sociales, qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.

Ces cessions de parts entraînent les modifications suivantes par rapport à l'avis précédemment publié :

Associés

Ancienne mention

Felipe LLAMAS demeurant 19 boulevard Carnot – 21000 Dijon

Nouvelle mention

Felipe LLAMAS demeurant 19 boulevard Carnot – 21000 Dijon

Clémence PERIA demeurant 12 boulevard Clémenceau – Résidence Jean de Cirey - 21000 Dijon

Aurélie FLAHAUT demeurant 12 boulevard Clémenceau – Résidence Jean de Cirey - 21000 Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 21 juin 2016 et de l'assemblée

générale extraordinaire du 19 juillet 2016, suite aux cessions de parts sociales intervenues le 19 juillet 2016,

- l'article 11 - Capital social, des statuts a été modifié en conséquence,

- Maître Clémence PERIA et Maître Aurélie FLAHAUT domiciliées 12 boulevard Clémenceau – Résidence Jean de Cirey - 21000 Dijon, ont été nommées en qualité de cogérantes à compter du 19 juillet 2016.

Pour avis

La Gérance

AL213017328

SOCIETE «PRESTO PIZZA»

Société à responsabilité limitée
Capital : 5.000,00 Euros
Siège à : Dijon (21000),
24 Impasse Girard de Propiac,
RCS : Dijon- SIREN : 792 605 578

Suivant décisions des associés comprises dans un acte reçu par Me CONVERS, notaire à Dijon, le 18/07/2016, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale à compter du 18/07/2016 et d'adopter désormais la dénomination « LOVAKI »

Ancienne mention : PRESTO PIZZA

Nouvelle mention : LOVAKI

- de transférer le siège social de la société initialement fixé à Dijon (21000), 24 Impasse Girard de Propiac à Quemigny Poisot (21220) 9 Chemin du Contour, Hameau Poisot à compter du 18/07/2016.

Ancienne mention : siège social à DIJON (21000), 24 Impasse Girard de Propiac

Nouvelle mention : siège social à Quemigny Poisot (21220) 9 Chemin du Contour, Hameau Poisot.

- de nommer en qualité de gérant, à compter du 18/07/2016, pour une durée indéterminée, M. Valentin COLOMBIER dt à Quemigny Poisot (21220) 9 Chemin du Contour, Hameau Poisot, suite à la démission de Monsieur François PIRES et Madame Karelle BIEVRE.

- de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis et mention.

La gérance

AL213017329

O'TACOS !

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 85 rue Jeannin
21000 Dijon
817 895 022 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération du 26/05/16, l'AGE a décidé de remplacer à compter du 26/05/16 la dénomination sociale «O' TACOS !» par «L2A SARL» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL213017330

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

SCM IMAGERIE MEDICALE DE CHENOVE

SCM au capital de 152,45 euros
Siège : 42 Boulevard Henri Bazin
21300 Chenove
RCS DIJON : 322 463 878

Le 12 juillet 2016, l'associée unique a décidé de proroger la durée de la société arrivée à expiration le 24 mars 2013 pour une nouvelle durée de 30 ans. La société expirera donc le 23 mars 2043. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL213017331

→ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend un appartement avec une cave
23 rue de Pommard
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Réf. : 0293/3577/16

Appartement T4 au 3ème étage – **79,3 m²– Classe Energie : D** - Cet appartement contient : une entrée avec placard, un rangement, un séjour, une cuisine, trois chambres, deux penderies, une salle de bain, un w.-c. et une cave en sous-sol - **Prix de vente : 81.300 €** (hors frais de notaire et bancaires)

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété : 40 lots (dont 20 lots appartements et 20 lots caves)

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 – **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR (21) ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL213016987

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend HUIT APPARTEMENTS à CHENOVE (21300)

Rue Edouard Herriot :

- Un appartement T4 au 3ème étage **de 83 m² habitables + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges copropriété (2016) : 2.122 € annuels (soit 182 € mensuels) - **Prix : 49.800 € * - Réf : 0103/0905/67**

- Un appartement T2 au 3ème étage **de 50 m² habitables + cave – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) :1.636 € annuels (soit 137 € mensuels) - **Prix : 30. 000 € *- Réf : 0103/0906/69**

- Un appartement T3 au 5ème étage **de 69 m² + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 2.033 € annuels (soit 170 € mensuels) - **Prix : 41.400 € * - Réf : 0103/0913/78**

- Un appartement T4 au 1er étage **de 83 m² + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 3.462 € annuels (soit 289 € mensuels) - **Prix : 49.800 € * - Réf : 0103/0935/157**

Lots soumis au statut de la copropriété - Total de 201 lots

«Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

Boulevard Branly

- Un appartement T3 au 1er étage **de 68 m² + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 2.062 € annuels (soit 172 € mensuels) - **Prix : 43.350 € * - Réf : 0103/0972/105**

- Un appartement T1 au 2ème étage **de 35 m² + cave – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 1.806 € annuels (soit 150 € mensuels) - **Prix : 22.313 € * - Réf : 0103/0980/119**

- Un appartement T2 au 3ème étage **de 50 m² + cave – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 1.422 € annuels (soit 119 € mensuels) - **Prix : 31.875 € * - Réf : 0103/0985/124**

- Un appartement T4 au 6ème étage **de 79 m² + cave + loggia – Classe Energie : D** - Quote-part de charges de copropriété (2016) : 2.580 € annuels (soit 215 € mensuels) - **Prix : 50.363 € * - Réf : 0103/1000/146**

Lots soumis au statut de la copropriété - Total de 175 lots

«Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

* (Hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL213016998

→ NON DISSOLUTION

RENOVATION BATIMENT PISCINE RBP

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000euros
Siège social : 14, rue Jean Jaurès
21 120 Is-Sur-Tille
515 250 306 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 mars 2016 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL213016200

LA SAS FIPARALI

Par décision du 30/06/16, l'associé unique de la SAS FIPARALI, au capital de 850 000 € dont le siège est à Saint-Apollinaire (21850) ZAE Cap Nord, 3 rue de l'Escaut, 513 264 697 RCS Dijon, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société par anticipation.

Pour avis.

AL213017322

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CS CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
12 rue Nicolas de Hoey,
21121 Fontaine les Dijon
801 550 567 RCS Dijon

L'AGE réunie le 31 mars 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Jean-Philippe GARBUIO, demeurant 12 rue Nicolas de Hoey, 21121 Fontaine les Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Nicolas de Hoey, 21121 Fontaine les Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213016975

CS CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
12 rue Nicolas de Hoey,
21121 Fontaine les Dijon
801 550 567 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jean-Philippe GARBUIO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213016976

OLIVIA FRANCE

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5.000 euros
Siège social : 8, avenue de la 1ère armée française - 21 000 Dijon
808 919 500 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Guy Claude DAVID, demeurant 8, avenue de la 1ère armée française – 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8, avenue de la 1ère armée française – 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL213016995

OLIVIA FRANCE

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5.000 euros
Siège social : 8, avenue de la 1ère armée française - 21000 Dijon
808 919 500 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Guy Claude DAVID, demeurant 8, avenue de la 1ère armée française – 21 000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL213016994

EIFFEL OPTIQUE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 5.000 euros
Siège social : 39, avenue Gustave Eiffel
21 000 Dijon
478 884 646 RCS Dijon

Par des décisions de l'associé unique du 30 juin 2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur André-Frédéric Buffet demeurant 46, rue du Château d'eau – 21 000 Dijon et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL213017308

SARL «LIMOUSINE SERVICES»

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
13 Rue Pierre Joigneaux
21200 Beaune
813 887 841 R.C.S Dijon

Dissolution

Par décision en date du 30 Juin 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par la loi.

Monsieur Olivier DE TOURNEMINE demeurant: 13 Rue Pierre Joigneaux – 21 200 Beaune a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé à : 13 Rue Pierre Joigneaux – 21200 Beaune, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes, documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis la Gérance

AL213017323

SARL «LIMOUSINE SERVICES»

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €uros
Siège social: 13 Rue Pierre Joigneaux
21 200 Beaune
813 887 841 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2016, les associés ont : - approuvé les comptes définitifs de liquidation, -déchargé Monsieur Olivier DE TOURNEMINE de son mandat de liquidateur; -donné à cette dernière quitus de sa gestion; -ont constaté la clôture de la liquidation. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour Avis et mention, Le Liquidateur

AL213017324

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHARME

Forme : Société en nom collectif

Siège social : 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique – 21000 Dijon

Objet : l'acquisition et l'exploitation d'une centrale d'enrobage mobile

Durée : 90 ANS

Capital : 50.000 euros

Gérance : SAS CHARIER TP SUD située Parc d'activité du Chaffault – 13, rue de l'Aéronautique – 44340 Bouguenais, immatriculée 864 800 123 RCS Nantes et SA ROGER MARTIN située 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique – 21000 Dijon, immatriculée 016 450 157 RCS Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL213016958

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Fontaine les Dijon (21121) du 19 juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : GAPA COURTAGE,

Siège social : 11 rue des Créots - 21121 Fontaine Les Dijon

Objet social : La Société a pour objet : intermédiaire en opérations de banque et toutes autres activités accessoires,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Alexandre LARUE demeurant à Fontaine Les Dijon (21121) - 11 rue des Créots,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance.

AL213017315

NICOLAS FTH

SCI au capital de 100 Euros
Siège social :
3 rue Général Savetier de Candras
21000 Dijon

Dénomination sociale : NICOLAS FTH

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège Social : 3 rue Général Savetier de Candras – 21000 Dijon

Objet social : La société a pour objet :

- l'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement de tous terrains, de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation ;

- l'édification de toutes constructions ;

- la propriété, l'exploitation, la location pour toutes destinations et tous usages, la gestion du patrimoine immobilier de la société ;

- la souscription, l'acquisition, et la gestion de toutes actions, obligations et parts sociales.

Et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.

Capital Social : 100 Euros, divisé en 100 parts de 1 Euro, entièrement souscrites et libérées à concurrence de 100 Euros.

Montant des apports en numéraires : 100 Euros

Gérance : A été désigné gérant :

- Monsieur NICOLAS Jonathan, 3 rue Général Savetier de Candras – 21000 Dijon

Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à Dijon du 21 juillet 2016

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour insertion, NICOLAS Jonathan.

Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL213017325

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 juillet 2016 il a été constitué une Société par action simplifiée unipersonnelle :

Dénomination sociale : AMM SOLUTIONS

Objet social : La société a pour objet, en France, comme à l'étranger, la programmation informatique, la création (de code informatique ou de visuels), la programmation de logiciels, de sites internet, d'interfaces, d'applications numériques et mobiles, de jeux vidéo, de tous systèmes informatiques ou numériques permettant le stockage, le calcul, la diffusion d'informations ou de données, sur tous les supports pour toutes les utilisations, le marketing, la publicité et la réalisation multimédia (vidéo, son). Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le siège social est fixé à 1, rue Chanoine Bordet 21000 Dijon

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est de 1 500 €.

Premier président pour une durée indéterminée :

Monsieur Benoit CHEVILLOT, demeurant 1, rue Chanoine Bordet 21000 Dijon

Toutes les cessions d'actions, sauf entre actionnaires, sont soumises au respect du droit d'agrément.

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis

AL213017334

NIÈVRE

→ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur des successions de :

M. DUMAS André, décédé le 27/12/2003 à TROIS-VEVRES réf 0218004963

a établi l'inventaire estimatif

Mme LARCIN Claudine célibataire, décédée le 20/032015 à Varzy réf 0218003202

Mme LENNUIEZ Monique veuve BILOUS, décédée le 25/06/2014 à Clamecy réf 0212007685

Mme BOUGUIN Georgette célibataire, décédée le 08/06/2015 à Luzy réf 0218002724

M. VASSEUR Georges célibataire, décédé le 18/05/2015 à Varzy réf 0218002721

Mme FOURNIER Gisèle divorcée TISSIER, décédée le 13/10/2013 à Saint-Pierre-Le-Moutier réf 0212007090

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

Mme RABETTE Denise veuve JOUAULT, décédée le 02/01/2013 à Premery réf 0218000811

Mme LOBRAU Raymonde veuve DEJOUX, décédée le 22/10/2013 à Luzy réf 0212006867

Mme PATRY Rolande divorcée BIZARION, décédée le 19/10/2010 à Planchez réf 0212006771

M. GUEDON Jean Luc célibataire, décédé le 26/02/2015 à Nevers réf 0218001226

M. CORBISIER Charles célibataire, décédé le 26/09/2014 à Cosne Cours sur Loire réf 0218001216

Mme PERRIER Camille veuve VIAULT, décédée le 26/10/2010 à Bligny sur Ouche (21) réf 0212007089

Mme COUTANT Yolande, décédée le 23/07/2013 à Château Chinon réf 0218000770

M. LEMOINE Gaston célibataire, décédé le 25/08/2012 à Varennes Vauzelles réf 0212006070

Mme CORBISIER Solange veuve BOUCHOUX, décédée le 03/03/2011 à Château Chinon réf 0212007099

Mme CHAPUIS Eugénie veuve CHARLOT, décédée le 12/10/2014 à Guipy réf 0218001217

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 14/08/2016

AL583017320

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France. »

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

NOMINATION

SCP du PARC - CURTIL & Associés
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret
21000 Dijon

AER HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4, rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles
487 649 535 RCS Nevers

Par délibérations de l'AGE en date du 07/07/2016, les associés ont décidé de nommer, à compter du même jour et pour une durée illimitée, M. Michel DELHOMMEAU, demeurant 9, route de la Charité - Champcelée - 58150 Suilly-la-Tour, en qualité de Président en remplacement de M. Daniel BOURGEOIS, démissionnaire.

Pour avis

AL583017317

INORE GROUPE IMPRESSION

SARL au capital social de 124 000 Euros
Siège social : Parc d'activités de Varennes-Vauzelles /Garchizy
4 rue Thomas Edision
58640 Varennes Vauzelles
R.C.S. Nevers 323 326 512

Décision du 30 juin 2016
Objet : Nomination des commissaires aux comptes
Nouvelle mention :
CAC titulaire : SELARL CPB AUDIT - Dragne - 58370 Villapourcon
CAC suppléant : EIRL BOUVEAU - 18 rue Michaël Faraday - Zone Port Sec Nord - 18000 Bourges
Pour avis.

AL583017336

TRANSFERT DE SIÈGE

E.U.R.L. PELOTINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 euros
Siège social : 3 bis rue Saint Etienne
58000 Nevers
SIREN498 742 584 00010 - RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'associé unique Mme JEANEEY-PREVAULT Maryvonne en date du 1er juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social du 3 bis rue Saint Etienne au 5 rue Saint Etienne à compter du 1er juin 2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.

AL583017323

ENTREPRISE DESBOIS

SARL au capital social de 129 000 Euros
Siège social : 1 Bis rue des Forgerons
Z.I. du Val de Loire
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 501 406 706 R.C.S. Nevers

Par AGE du 15 juillet 2016, le siège social a été transféré au : Local A7 - 30-32 rue Eugène Perreau - ZA du Parc - 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter du 1er août 2016.

Pour avis.

AL583017326

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

DISTRI BIO

SARL au capital de 7 650 euros
47 Bd du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
Nevers 444 489 033

Assemblée Générale Extraordinaire du 27/06/2016 :

Augmentation de capital social de 145 350 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 650 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 153 000 euros.

AL583017325

MODIFICATION DE STATUTS

LA SAS LES FORGES DU MORVAN

Le 30.6.2015 l'associé unique de la SAS LES FORGES DU MORVAN au capital 50.000 €, siège social à Luzy (Nièvre) Route de Toulon, 412 264 111 RCS Nevers, a constaté l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes.

Ancienne mention publiée : CAC titulaire : M. JM PINAULDT, 3, rue Joséphine 92210 St Cloud ; CAC suppléant : AVELINE CONSEIL, 3, rue Joséphine 92210 St Clouc ;

Nouvelle mention : CAC : Néant.

AL583017289

SCP du PARC-CURTIL & Associés
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon

AUTO EXPERTS REUNIS

Société par actions simplifiée
au capital de 204 045 euros
Siège social : 4, rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 388 730 699

Par décisions du 07/07/2016, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale actuelle « AUTO EXPERTS REUNIS » en « AER CADEXA », et ce à compter du même jour.

Pour avis

AL583017318

SARL L'ATELIER FLEURI

SARL au capital de 15000 euros
Siège social : 7 place de la République
58640 Varennes-Vauzelles
RCS : 752 346 734 Nevers

L'AGE du 21/07/2016 a décidé de modifier l'objet de la société qui devient : vente de fleurs, plantes et compositions florales, produits d'entretien des jardins et espaces verts, cadeaux et objets décoratifs, livres, articles de papeterie et carterie, diffuseur de presse, détail de jeux grattage et tirage (FdJ).

Mention au RCS de Nevers

AL583017328

SOCIÉTÉ NIVERNAISE DE DÉBARDAGE FORESTIER ET DE TRANSPORT

Société par actions simplifiée
Au capital social de 25 000 Euros
Siège social : Les Varennes
58270 Saint Benin d'Azy
691 880 389 R.C.S. Nevers

Décision de l'associé unique : 30 juin 2016
Objet : Nomination des commissaires aux comptes
Nouvelle mention :
CAC titulaire : Société FITECO - Parc Technopole, Rue Albert Einstein, 53810 Change
CAC suppléant : Monsieur J.M VANDERGUCHT, ZI, rue des Peupliers, 61600 La Ferté Macé
Pour avis.

AL583017332

DRONE PERFORMANCES & CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 13, avenue Conti
58320 Pougues Les Eaux
811 692 177 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 29/06/2016 les associés ont décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente d'articles et équipements de sports - Vente à distance de tous biens meubles - Réalisation de photographies au moyen de drones - Post-production de films techniques et d'entreprises réalisés au moyen de drones - Programmation informatique - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeuble et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL583017334

DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

EURL L'AUBERGE DU CRESCENT

Sarl en liquidation amiable
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Bourg
58140 Marigny L'Église
Siège de la liquidation : Pré Davau
58230 Saint Brisson
RCS Nevers 793 753 823

Selon décisions du 21/03/2016, il résulte que :

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur Mme Gisèle SALMON, a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/15 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL583017286

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/04/2016, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE CAFE DES MONTOTS
Objet social : Café bar sans alcool, jeux, boissons, glace, sandwich prets
Siège social : 09 rue Jules vernes, 58000 Nevers.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Emektar Cihan, demeurant 29 Rue Michel Baron, 58000 Nevers
Immatriculation au RCS de Nevers

AL583016897

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 8 juillet 2016, a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS DC STEEL SERVICES
Siège Social : 3 rue des Fontenilles - 58470 Magny-Cours
Objet : l'intermédiation de commerce dans le domaine de l'acier, le conseil et la négociation pour le compte d'autrui, le commerce et le négoce de l'acier
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Président : CONNÉTABLE Dimitri, demeurant 3 rue des Fontenilles 58470 Magny-Cours
Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, le Président.

AL583017288

SCP D.MARTIN et T. MARIE
Notaires à Nevers (Nièvre)
1, rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à Nevers (Nièvre) 1 rue Saint Martin, le 15 juillet 2016, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : CHAVINELLA
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 1 000,00 EUR, constitué d'apports en numéraire.
Siège social : Nevers (Nièvre) 8 bis rue de Rémigny.
Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Gérance : Melle Virginie Charlotte Marie-Laure de la FOUCHARDIERE, demeurant à Rouy (Nièvre) «Le Moulin d'Abrigny».
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention.
Me Thibaut MARIE
Notaire.

AL583017290

Société d'Avocat
Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRAMA» au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé Rue de Gérigny - Parc d'Activités des Bertranges – 58400 La Charité sur Loire. Le gérant est M. Nicolas MICHEL-FRAISE dt 5, route Jean Dequennes – Saint Hélène – 58400 Varennes les Narcy Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.
Pour avis, le gérant, N. MICHEL-FRAISE.

AL583017322

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/07/2016, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : 2 JMC Immo.
Siège social : 19 bis rue des Grosses Terres 58320 Germiny sur Loire
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérants : Julien COMMAILLE, 19 bis rue des Grosses Terres 58320 Germiny sur Loire ; Jérôme MANTION, 20 rue des Grands Champs 18320 Jouet sur l'Aubois.
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis, les gérants.

AL583017327

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/07/2016, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : SAS HIVE GAMES
Forme juridique : SAS
Capital social : 7 700 €
Siège social : 44, Avenue du 85 ème de ligne - 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet : Un espace de loisir comprenant : jeu de Laser, jeu de Bowling Structure pour enfant, Snack/Bar, Billards, Baby-foot, jeu de palets, un Boxeur, jeu vidéo interactif et grue à peluches. Et toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Président : Mme. DELOOZ Sonia demeurant 126 Bis rue Emile Combes - 58200 Cosne Cours sur Loire
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
Cession des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL583017331

Etude de
Me Jean CHINCHOLE
Notaire à Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy (58170), le 29/06/2016, enregistré et publié au SPF de Nevers (58) le 4/07/2016, vol 2016P n°02695, a été constituée un groupement foncier rural ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GROUPEMENT FONCIER RURAL DU HAUT DES CHAMPS
Siège : Le Haut des Champs 58370 Villapourçon
Durée : 99 ans
Objet : - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Ce groupement foncier rural s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens à destination agricole constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
- La constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au « régime forestier », mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers ruraux.
Capital social :77.100 € divisé en 7701 parts de 100 euros
Gérants : Mr Valéryan BALBOUX, le Haut des champs 58370 Villapourçon
Parts sociales : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants et ascendants, ou à son conjoint ou encore à un associé.
Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés à l'unanimité des parts.
La Société sera immatriculée au R.C.S de Nevers
Pour avis et mention
Me CHINCHOLE

AL583017333

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/07/2016 à Biches, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale: Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI PCA DU BAZOIS
Siège social : Villeneuve - 58110 Biches
Objet social : la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, l'acquisition, ainsi que la cession desdits immeubles et droits immobiliers
Durée de la société : 99 ans
Capital social: 1 000 Euros d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Pierre Lemaire demeurant 29 Route de Fontainebleau - 77930 **Saint Germain sur Ecole**
Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Immatriculation au RCS de Nevers
La Gérance

AL583017335

DÉMISSION

SCP du PARC - CURTIL & Associés
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret
21000 Dijon

MYOSOTIS

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles
507 427 144 RCS Nevers

Par délibérations de l'AGE en date du 07/07/2016, les associés ont pris acte de la démission de M. Daniel BOURGEOIS de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et ont décidé de nommer, à compter du 07/07/2016 et pour une durée illimitée, M. Olivier GEAY, demeurant 1, rue Foire aux Vaches - 21440 Saint-Seine-L'abbaye, M. Jean-Michel GEISSER, demeurant rue des Pillottes - 21190 Tailly et M. Thomas JERMANN, demeurant 5, rue Ernest Champeaux - 21000 Dijon, en qualité de cogérants.

Pour avis

AL583017319

YONNE

DÉMISSION

ONDULYONNE

SAS au capital de 305.000 €
Siège Social 6 rue Sèche Bouteille
89400 Bonnard
316 320 019 RCS Sens

Suivant délibération en date du 22 juin 2016, l'Assemblée Générale Mixte a :

- pris acte de la démission de Monsieur Laurent KAUFFMANN de sa fonction de Président avec effet au 30 juin 2016,
- nommé Monsieur Thierry WALTER, demeurant Lieu-Dit Le Schirel, La Vancelle (67730), Président de la Société à compter du 1er juillet 2016.

Pour avis,
Le Président.

AL893017377

NOMINATION

SOTRASUR

SAS au capital de 38 112,25 €
Siège social : chemin de la Croix,
89350 Champignelles
387 725 047 RCS Auxerre

En date du 30/06/2016 la SARL MICHEL CREUZOT AUDIT au capital de 280 000 €, ayant son siège social 338, rue Odette Toupense 45160 Olivet, 087 180 089 RCS Orléans, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la SA MICHEL CREUZOT.

Modification RCS Auxerre.

AL893017387

FIDAL
Société d'Avocats
Parc Valmy – 4 Rue Jeanne Barret
21000 Dijon

LES TRANSPORTS ETAISIENS

SAS au capital de 255.200 €uros
Siège social : Ouanne (89560)
Rue du Champ de l'Egland
349 341 339 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2016 :

- Mr Jean-Christophe MERCUSOT demeurant à Sombernon (21540) 32 Rue du Vieux Château a été nommé Président en remplacement de Monsieur Daniel CREUILLOT, démissionnaire ;
- Mr Sébastien MERCURE demeurant à Dijon (21000) – 35 Rue de la Vannerie a été nommé Directeur Général ;
- la société BF AUDIT PARTENAIRES sise à Caluite et Cuire (69300) 23 Avenue de Poumeyrol Bât C a été nommée Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Madame Anne-Sophie VETRANO domiciliée à Caluite et Cuire (69300) – 23 Avenue de Poumeyrol Bât C a été nommée Commissaire aux Comptes Suppléant.

AL893017418

ROBOTIQUES 3 DIMENSIONS

Sigle : RB3 - SA au capital de 312 008€
Siège social : 89470 Moneteau
43 avenue de Paris
440 118 669 RCS Auxerre

Par AGM du 27/6/16, M. Jérôme BURRIER, 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy, 21000 Dijon, a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Philippe BRUGNOT.

Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL893017427

THIRU

SARL au capital de 5000,00 Euros
44, Rue Thénard, 89100 Sens
803858448 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/07/2016 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Kapilan KENKATHEESWARAN, demeurant 7 Rue Thénard 89100 Sens en qualité de nouveau Gérant, à compter du 19/07/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jude Thuvishan CYRIL BALASINGAM, Gérant démissionnaire.

Autres modifications :

- il a été pris acte de changer la dénomination de la société.

Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais :

SASI MARCHÉ

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893017428

TRANSFERT DE SIÈGE

SNC LIBELLULE

S.N.C au capital de 2.000 €
Siège social: Route d'Anquin
89140 Egleny
494 634 991 RCS Auxerre

Suivant procès verbal du 15 juillet 2016, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :

- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 21 Allée de la Fontaine 78450 Chavenay

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Versailles

Le Représentant Légal

AL893017392

AUTO CONTROLE MIGENNES

SARL au capital de 1000,00 Euros
4 rue Georges Clemenceau,
89400 Migennes
525155388 R.C.S. SensSigle : ACM

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/06/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 rue Paul Painlevée, 89400 Migennes à compter du 01/07/2016.

Gérance : Monsieur JEROME ANDRE, demeurant 10 rue Toulouse Lautrec, 77910 Germigny L'Evêque.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL893017424

JFR-INVEST

SAS au capital de 25000euros,
siège: Rue de Boncé
12 lotissement les Grands Champs
38540 Heyrieux,
RCS Vienne 807545819

Le 20/7/16, l'Assemblée Générale a transféré le siège au 49 rue Courteline 89100 SENS à compter 20/7/16 et modifié l'article 4 des statuts

La société est transférée au RCS Sens

Gérance: Jean-François Rey demeurant 49 rue Courteline 89100 Sens

AL893017436

ÉLECTIONS

CHEVILLON IMPRIMEUR

SCOP SA à Capital Variable
Siège Social : 26 boulevard Kennedy,
89100 Sens
RCS Sens : B440 380 343

Modification du Conseil d'administration

Aux termes d'une délibération en date du samedi 18 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire à élu comme administrateur :

Frédéric COURATIER et Emilie ELIOT épouse GIBOUTET

Le conseil d'Administration est désormais composé de 8 membres.

Pour avis,

Damien FOULON, Président du conseil d'administration.

AL893017426

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître LEGUY notaire à Avallon (Yonne), le 20 juillet 2016, Monsieur Philippe Gaston HURION et Madame Mireille Marys SALIGOT son épouse, demeurant ensemble à Avallon (Yonne)2 avenue du 11 novembre mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Chatel Censoir (Yonne) le 5 octobre 1985, ont adopté pou l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis et mention, le notaire.

AL893017421

AVIS DE LA SAFER

SAFER D'AUXERRRE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - transmission d'une exploitation viticole avec vente du chai et location par Bail Rural à long terme des vignes et terres à planter (vignes plantées : environ 15 ha)

Chai : 2 a 30 ca - La ville: K-498

Vignes et terres à planter : 19 ha 38 a 01 ca - 'Breau': ZR- 21- 22(J)- 22(K) - 'Celeste': K-968 - 'Chassy': ZS- 131(J)- 131(K) - 'Cornevin': ZI- 66 - 'La louise': ZM- 1 - 'La pierre': ZT- 97(J)- 97(K) - 'Le gaudier': ZX- 112(J)- 112(K)- 113(J)- 113(K)- 113(L)- 113(M) - 'Les boisseaux': YA- 165 - 'Marche bout': ZB- 7(J)- 7(K)- 7(L)- 8(J)- 8(K) - 'Mont percy': ZV- 48(J)- 48(K) - 'Seche bouteille': ZT- 233(J)- 233(K)- 233(L)- 234 - 'Valtir': ZL- 14(J)- 14(K)- 14(L)- 14(M)

ACCOLAY - terre et lande

60 a 61 ca - Dine daguin: D-1660-1687-1736 - La cote du vau du roi: D-805-808 - Le ht de la vallee teillos: D-1353-1823[1349] - Le vallon: D-722

DOLLOT - bois-taillis et pré

3 ha 03 a 38 ca - Le noyer des pions: W-97 - Les grandes vignes: X-108 - Les grands champs: W-103-105 - Les grenouillats: V-183 - Les patures: B-690-691 - Les petites fontaines: B-651 - Les ruelles: C-509-513 - Sur le chem de saint valer: W-75 - Sur le chemin de sens a dr: C-429-430

VALLERY - bois-taillis

82 a 65 ca - Bois blanchon ouest: D-216 - Bois des vallees: D-920 - La mardelle sans terre: E-263 - Le chene merlin: D-820 - Les bois de la fontaine: D-275

CHAMPIGNY - terre et bois-taillis

30 a 67 ca - La foire a bobin: C-2691 - Le rein du bois: ZX-158(J)-158(K)

81 a 30 ca - La fosse lapin: ZC-14

1 ha 23 a 00 ca - Le rein du bois: ZX-156-157(J)-157(K)

1 ha 38 a 10 ca - Le paradis aux anes: ZB-21 - Le rein du bois: ZX-159

VILLENEUVE-LA-GUYARD - terre

82 a 20 ca - Le petit latteux: Y-254

DIXMONT - terre

60 a 60 ca - Les couillers: ZX-6 - Plaine des bois du roi: ZA-33

VILLENEUVE-SUR-YONNE - bois-taillis

48 a 10 ca - La ruisse: G-676[96] - Les grands arpents: G-366 - Les vignes bouchees: G-456

SAINT-FLORENTIN - verger et bois-taillis

12 a 97 ca - Les gouttieres: BE-24

61 a 90 ca - Les grands carrons: ZS-77(A)-77(B) - Pre boucheriot: ZC-182

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 août 2016** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893017335

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SARL QUINCY

Société à responsabilité limitée
au capital de 166 050 euros
porté à 376 050 euros
Siège social : 2 route de Paris 89200 Avallon
RCS Auxerre 383 770 344

Avis d'augmentation de capital suite à sicission

Il résulte d'un acte sous seing privé intitulé «Projet de traité de scission» en date du 27 avril 2016 à Avallon et des procès-verbaux des réunions des Assemblées Générales Extraordinaires des associés tenues le 11 juillet 2016 des Société SARL ALLIANCE ET SARL QUINCY, et de la signature des statuts de la société ALLIANCE MEDICAL que la Société SARL ALLIANCE a apporté à titre d'apport-scission à la Société SARL QUINCY sa branche complète et autonome d'activité de location de véhicule de transport, de transport, d'ambulance, vsl, taxi exploitée à Avallon (89200) 2 route de Paris et à la Société ALLIANCE MEDICAL, également à titre d'apport-scission, sa branche complète et autonome d'activité de location et de vente de matériel se rapportant à l'activité sanitaire exploitée à Avallon (89200) 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial AUCHAN Route de Tonnerre, le tout à la date de mise en service des véhicules par autorisation de ARS.

A la suite de ces apports, la Société SARL QUINCY a augmenté son capital social de 210 000,00 euros, ce qui porte le capital de ladite Société de 166 050 euros à 376 050 euros.

Les parts sociales nouvelles ont été émises par la Société SARL QUINCY avec une prime de scission de 28 000 euros représentant la différence entre la valeur de l'actif net apporté par la Société SARL ALLIANCE.

En conséquence l'article 7 des statuts relatif au capital social, a été modifié ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent soixante-six mille cinquante euros (166 050 euros)

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3
du code de commerce

Au titre de la procédure suivante :

FMDS SARL A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/02/2016. 21, Allée des Arcades 89100 Paron.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017384

au titre de la procédure suivante :

GOUVINE Loïc

Liquidation Judiciaire du 15/03/2016 3 B, Rue du Clos 89100 Soucy

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017380

Au titre de la procédure suivante :

THERMOPTIM EVOLUTION SARL A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire du 15/12/2015. 1, Place François Mitterrand 89100 Sens

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017381

Au titre de la procédure suivante :

FBRF SARL

Redressement Judiciaire du 01/09/2015

Liquidation Judiciaire du 06/10/2015. 42, Grande Rue 89260 Voisines.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017382

Au titre de la procédure suivante :

PATAT'À NAT (LA) SARL A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire simplifiée du 05/01/2016. 15, Rue du Moulin 89150 Vallery

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017383

Au titre de la procédure suivante :

VIP CLUB SARL

Liquidation Judiciaire du 09/09/2014. 53 B, Rue Emile Zola 89100 Sens.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017385

Au titre de la procédure suivante :

AJS SARL A ASSOCIE UNIQUE

Redressement Judiciaire du 09/09/2014

Liquidation Judiciaire du 25/11/2014. 4, Route de Joigny 89210 Brienon-sur-Armançon

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893017386

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SASU XIANIN-VEST** 3 rue des Caillottes ZI Plaine des Isles 89470 Monéteau. RCS Auxerre 490674058. CIP 3299.

AL893017398

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl OSEILLE** 16 rue du Clos de la Fontaine 89000 Auxerre. RCS Auxerre 501020549. CIP 3618.

AL893017399

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ORPHEANE FRAGRANCE DIFFUSION** 74 route d Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 521064360. CIP 3623.

AL893017400

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS APPEL BOURGOGNE** chemin des Ruelles ZI des Ruelles 89380 Appoigny. RCS Auxerre 522714435. CIP 3627.

AL893017401

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS APPEL RHONE ALPES** 43, avenue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 530553254. CIP 3601.

AL893017402

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **FASSIER** 8 rue Gatelot 89250 Seignelay. RCS Auxerre 797556933. CIP 3750

AL893017403

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL AVALLONNAISE DU BATIMENT** 15 route de Sauvigny 89200 Avallon. RCS Auxerre 419530803. CIP 3664.

AL893017404

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl 123PARA-PHARMA** 5 place Robillard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493215289. CIP 3670.

AL893017405

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **VARROSE** 3 allée du Panier Vert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 533588331. CIP 3267.

AL893017406

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l**a Sàrl PULCHERIE CREATION** 1 place de l'Hôtel de Ville 89130 Toucy. RCS Auxerre 422229237. CIP 3751.

AL893017407

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **VIOTLI SASU** 1 route de Ouanne 89520 Saint Sauveur en Puisaye. RCS Auxerre 809410368. CIP 3808.

AL893017408

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl M AVENTURE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 497599985. CIP 3789.

AL893017409

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 clôturant, par rétractation de son jugement d'ouverture, la procédure de sauvegarde au profit de **la SCI SALVADOR** 19 avenue Michel de Toro centre d'activités Actipole 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 405008962. CIP 3723.

AL893017410

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la clôture, par rétractation de son jugement d'ouverture, de la procédure de sauvegarde au profit de la Sci **SCI DU LION** 9 T rue des Lions 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 335094827. CIP 3724.

AL893017411

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 arrêtant le plan de sauvegarde sur 30 mois au profit de **la Sàrl BRASSERIE DE VEZELAY** Rue du Gravier 89450 Saint Père (élaboration, fabrication, distribution et vente de boissons alcoolisées ou non). RCS Auxerre 532737327. CIP 3710. Commissaire au plan : Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL893017412

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 autorisant la modification du plan de redressement de **la SELAS PHARMA SEL LA GUILLAUMEE** CCial la Guillaumée 89000 Saint Georges sur Baulche (pharmacie). RCS Auxerre 479507568. CIP 2405.

AL893017413

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de Monsieur **Lahoucine BERKA** 10 rue Bouchardat 89440 L'Isle-sur-Serein (boulangerie). RCS Auxerre 519952832. CIP 3860. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893017414

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Daniel Benjamin Francis LAVEAU 3 rue Henri Harpignies 89220 Saint Privé (boulangerie). RCS Auxerre 814570313. CIP 3862. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893017415

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl CHEZ LOUISE** 66 rue Joubert 89000 Auxerre (restauration). RCS Auxerre 481512242. CIP 3863. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893017416

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/07/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl DTM INDUSTRIE** Les Rousseaux 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (serrurerie, usinage). RCS Auxerre 508579323. CIP 3861. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893017417

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille cinquante euros (376 050 euros)

La gérance.

AL893017363

CEDIFLO

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 €
Siège Social : Chemin Départemental 905
Route d'Avrolles
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre 334 227 485

Avis modificatif

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale mixte des associés de la société susnommée en date du 30 juin 2016, les associés ont pris acte que les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant, savoir respectivement les mandats de Monsieur Jean-Claude PETAMENT et du Cabinet EXCO SOCODEC, arrivaient à expiration à l'issue de ladite assemblée générale du 30 juin 2016, et ont décidé:

• de ne pas renouveler Monsieur Jean-Claude PETAMENT, commissaire aux comptes titulaire dans ses fonctions et de nommer en remplacement :

o AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €, dont le siège social est situé 10 Boulevard Charles de Gaulle, (92390) Villeneuve La Garenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 481 558 542,

• de renouveler le Cabinet EXCO SOCODEC, commissaire aux comptes suppléant dans ses fonctions, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Pour Avis

Le Président.

AL893017379

SCI IN EXTENSO

Siège social : 4, rue de Douaumont
89000 Auxerre
R.C.S. Sens : D 443 224 902

L'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2016 a pris les décisions suivantes, prenant effet le même jour :

- Changement de l'adresse du domicile des associés :
- Yves Sinot 4 rue de Douaumont 89000 Auxerre
- Arnaud Sinot 4 rue Germain Bénard 89000 Auxerre.

- Le siège social est transféré à Auxerre 89000, 4 rue de Douaumont.

Le gérant : Yves Sinot.

AL893017390

GATILOG

EURL au capital de 2 700 000 Euros
Siège social : ZAC de l'Aire de Villeroy
89150 Foucheres
501 718 928 R.C.S. Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 03/05/2016, il a été décidé :

- de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ;

- de nommer en qualité de Président la société IRIS LOGISTIQUE, SASU au capital de 5 070 000 Euros située ZA de l'Aire de Villeroy 89150 Fouchères n° 512 262 031 RCS Sens;

- de nommer en qualité de Directeur Général Mr DUCROCQ Philippe demeurant 27 ter rue des Meuniers 75012 Paris ;

- de maintenir aux fonctions de Commissaires aux comptes titulaire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et aux fonctions de Commissaires aux comptes suppléant Mr GEORGHIOU Jean-Christophe.

Il a été mis fin aux fonctions de Gérant de Mr BRISSARD David.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL893017397

SCI LA PONTOISERIE D'EGREVILLE

SCI au capital de 1600 €
Siège social : 16 Chemin de Vaublin
89690 Chéroy
431 957 943 RCS de Sens

L'AGE du 25/03/2016 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : Acquisition d'un terrain sis à Egreville (77620) lieudit la Pontoiserie, rue de Lorrez le Bocage. Gestion, administration et exploitation de l'ensemble immobilier ci-dessus ou crédit-bail.

Modification au RCS de Sens.

AL893017425

SARL LENOIR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social : 11 route de Saint Romain,
89116 Saint Romain Le Preux
521 993 535 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 25 avril 2016 prenant effet le

1er avril 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social au 17 rue Saint Jean - 89110 Villiers sur Tholon.

- d'ajouter les activités de pépinière et de production végétale à l'objet social.

Pour avis, la gérance.

AL893017429

GIDEF

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Impasse des Violettes
89116 Loivre
Rcs Sens 522 414 663

Aux termes d'une assemblée du 5 juillet 2016, il a été décidé :

– D'ajouter à l'objet social de la société les activités de boucherie, charcuterie, volaille, triperie, de traiteur et vente de produits fins alimentaires(épicerie fine) tant au détail, demi-gros qu'en gros, pouvant être exercées sur tout marché public ou privé même en ambulant

– De modifier la dénomination de la société : BOUCHERIE DU PILORI

– De transférer le siège social au 7 Place du Pilori 89300 Joigny.

– De nommer en tant que cogérant M. Michaël DEFOIS demeurant 27 Bis rue Montegros 89710 champvallon

Pour avis, la gérance.

AL893017432

FUSION

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE PAUL PICQUET

SAS au capital de 77 749€
Siège social : 89100 Sens
12 rue Pierre Castets
331 607 465 RCS Sens

Par DAU du 29/6/16, l'associé unique a approuvé le projet de fusion par absorption de la SAS dénommée CLINIQUE PAUL PICQUET au capital de 76 250€ ayant son siège 12 rue Pierre Castets 89100 Sens, 706 480 217 RCS Sens. L'actif net apporté ressort à 2 031 126,68€ et la prime de fusion est d'un montant de 1 552 378,56€. Le capital social se trouve augmenté en conséquence d'un montant de 22 150,84€ pour être porté à 99 899,84€.

Par décision des associés du 29/6/16, la société CLINIQUE PAUL PICQUET a approuvé la fusion et elle se trouve dissoute sans liquidation à compter dudit jour.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de commerce de Sens et la société CLINIQUE PAUL PICQUET sera radiée du RCS de Sens.

AL893017430

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FORMATIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €
Siège social :
14 Rue Auguste Morel
89100 Sens
379 812 837 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 12 juillet 2016, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant, à compter du 21 juillet 2016 : M. Jean-Marc Le Blouch, demeurant Chemin Des Plants 78125 La Boissiere Ecole en remplacement de Mme Martine Méziere.

Le représentant légal.

AL893017437

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI ETC SENS

Société Civile Immobilière
au capital de 95 700 euros
Siège social : 4 Rue de Mondereau
89100 Sens
342 121 720 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 8/07/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Lionel LEBLANC pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 5 Chemin des Cannetières à Sens (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis, le Liquidateur

AL893017346

SARL «GARAGE DE L'ETANG»

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège de liquidation:
12 Chemin du Lavoir – Rue Perrin
89630 Chastellux sur Cure
482 268 604 R.C.S Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2016, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
- déchargé Monsieur Michel LESSAULT de son mandat de liquidateur;
- donné à ce dernier quitus de sa gestion;
- ont constaté la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour Avis et mention, Le Liquidateur.

AL893017395

BATI MORVAN NATURE

SARL à capital variable
de 3750,00 Euros
ZA La Chaume Bonjuans,
89200 Magny
508218898 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 29/06/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/06/2016, nommé en qualité de liquidateurs Monsieur Yvan PERRIN, 3 Chemin du pré au Curé, 89200 Etrée, et Monsieur Philippe Guyot, 22 Rue du Moulin, 89000 Auxerre, et Monsieur Marc Vézole, 2 Ruelle, au Loup, 89200 Chassigny et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL893017396

SARL BOUCHERIE DU PILORI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45
Siègez social : 7 place du Pilori
89300 Joigny
RCS Sens 327 734 133

Aux termes d'une décision en date du 5 juillet 2016, la SARL GIDEF, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 €, ayant son siège social 4 impasse des Violettes 89116 Loivre, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la SARL BOUCHERIE DU PILORI, décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Sens.

AL893017431

FORCLUM BOURGOGNE

Société Anonyme
au capital de 1.642.465 €
Siège social : ZI Plaine des Isles
89000 Auxerre
425 720 091 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2016, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 et suivants du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.

Elle a nommé comme liquidateur M. Didier Morel demeurant 26 rue Saint-Lambert 750156 Paris et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège

social et pour la correspondance chez société EIFFAGE ENERGIE, situé 3-7 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Auxerre.

Le liquidateur.

AL893017441

AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

ALLIANCE MEDICAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 rue du Général Leclerc
Centre commercial AUCHAN
Route de Tonnerre
89200 Avallon

Avis de constitution suite à scission

Il résulte d'un acte sous seing privé intitulé « Projet de traité de scission » en date du 27 avril 2016 à Avallon et des procès-verbaux des réunions des Assemblées Générales Extraordinaires des associés tenues le 11 juillet 2016 des Société SARL ALLIANCE ET SARL QUINCY, et de la signature le même jour des statuts de la société ALLIANCE MEDICAL que la Société SARL ALLIANCE a apporté à titre d'apport-scission à la Société SARL QUINCY sa branche complète et autonome d'activité de location de véhicule de transport, de transport, d'ambulance, vsl, taxi exploitée à Avallon (89200) 2 route de Paris et à la Société ALLIANCE MEDICAL, également à titre d'apport-scission, sa branche complète et autonome d'activité de location et de vente de matériel se rapportant à l'activité sanitaire exploitée à Avallon (89200) 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial AUCHAN Route de Tonnerre, le tout à la date de mise en service des véhicules par autorisation de ARS.

A la suite de ces apports, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ALLIANCE MEDICAL

Siège social : 25 rue du Général Leclerc, Centre commercial AUCHAN Route de Tonnerre, 89200 Avallon

Objet social : la location et la vente de matériel se rapportant à l'activité sanitaire

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 000 euros

Gérance : Monsieur Patrice Quincy, demeurant 32 Rue Méluzien 89200 Avallon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL893017362

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à chablis du 30/06/2016 a été constituée une SCI nommée : SCI DE LA CROIX DUCHE

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Capital : 1.000 € (apport en numéraire)

Siège social : 23 Rue de Chichée, 89800 Chablis

Durée : 99 ans

Gérance : M. Denis Race, 23 Rue de Chichée, 89800 Chablis Mme Laurence Race, 23 Rue de Chichée, 89800

Immatriculation : RCS de 89.

AL893017389

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : «TECL'HASS» au capital de 25.000 euros.

Siège social : 10 rue Henri Dunant 89100 Sens

Objet : l''exploitation de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Gérant : M.HASSAN BOUHADDOU demeurant 6 rue des Prunelliers 89 100 Saint Martin du Tertre nommé pour une durée indéterminée.

AL893017393

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juillet 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Rp Gestion

Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 31 800 €

Siège social : 5 La Verrerie - 89320 Arces-Dilo

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Parts de Société à Responsabilité Limitée pour un montant de 31 700 € et 100 € en numéraire

Gérants : M. Philippe Rousseau demeurant 5 La Verrerie - 89320 Arces-Dilo

Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893017422

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2016, il a été constitué une Société civile.

Dénomination sociale : SC DE LA LOGE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 5 route d'Avallon – 89800 Chichée.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 5 000 euros.

Gérants : M. Éric MICHAUT et Mme Marie-Christine BOUGÉ épouse MICHAUT, demeurant tous deux à Chichée (Yonne), 5 route d'Avallon.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893017423

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Compigny (Yonne) du 25 juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PCFD

Sigle : PCFD

Siège social : 4 Rue Grande, 89140 Compigny

Objet social : La société a pour objet :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la plomberie sanitaire, chauffage toutes énergies, froid et climatisation ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Didier PELE, demeurant 4 rue des Pâtures, 77520 Vimpelles et Monsieur Florian PELE, demeurant 4 rue Grande, 89140 Compigny,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

La Gérance

AL893017438

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Saint -Sérotin en date du 5juillet 2016, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : DEWAELE,

Siège social : 2 rue du Château, Saint -Sérotin (Yonne)

Objet : acquisition, administration etla gestion par location ou autrement de tous iimmeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital: 1 500 euros

Gérance :- Madame Carole Da Silva , demeurant 2 rue du Château, Saint-Sérotin (Yonne),

Agrément :Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus,qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

AL893017439

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

- ✓ **Paiement par carte bancaire**
- ✓ **Attestation de parution par fax ou mail**
- ✓ **Relecture attentive de vos annonces avant parution**
- ✓ **Modèles d'annonces à votre disposition**
- ✓ **Devis sur simple demande**

Terres de Bourgogne
du **LUNDI** au **VENDREDI**
dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Pêche et poissons

Le silure, un adversaire de taille

L'été est souvent la meilleure saison pour la pêche. Celle de l'imposant silure ne déroge pas à la règle.


Paul Bernard a sorti une cinquantaine de silures depuis 2012.


La tête du silure peut représenter jusqu'à 30% de son poids total.

Une touche des plus violentes, un moulinet qui débobine à grande vitesse dans la Saône : avec un vif dépassant le kilogramme, aucun doute, il s'agit d'un silure. Une grosse décharge d'adrénaline et un rude combat attendent le propriétaire de la ligne. Ces sensations, Paul Bernard les a vécues une cinquantaine de fois depuis 2012, année à partir de laquelle ce jeune homme de 29 ans s'est intéressé à la traque du plus gros poisson d'eau douce. *«La capture de mon premier silure a été un véritable déclic pour moi ! Je pêche les carnassiers et les poissons blancs depuis mon plus jeune âge mais là, c'est autre chose. On s'attaque à des poissons parfois plus lourds que soi, chaque prise livre son lot de surprises et génère beaucoup d'émotions»* confie Paul Bernard, originaire de Villefranche-sur-Saône.


Le dernier silure de Paul Bernard a été pris samedi dernier et mesurait 2,24m.


Les «*doublés*» ne sont pas si rares en Saône.


Le plus gros spécimen capturé par Paul Bernard mesurait 2,31m.

Des monstres jusqu'à 140 kg

Son plus gros poisson est à ce jour un silure de 2,31 m, pris à la dérive, sur une tresse d'une résistance de 50kg au bout de laquelle tanguait un gros carassin. *«Il m'a fallu une demi-heure pour sortir ce silure. Je n'avais pas pu le peser mais il devait faire aux alentours de 80 kg. Il était très intéressant en longueur car les plus grands de la Saône mesurent 2,55m. En revanche, il existe nettement plus lourd, le record doit approcher les 140 kg!»* indique le pêcheur venant parfois tenté sa chance en Bourgogne et plus précisément au sud de la Saône-et-Loire. Les carassins ne sont pas les seuls vifs utilisés par Paul Bernard : *«c'est un peu fonction de ce que je prends avant de tendre des lignes pour le silure. Je pêche parfois au chevesne, à la brème, avec de gros gardons ou de petites carpes. C'est une des particularités de la pêche du silure, quand on opte pour le vif: nous devons déjà capturer un gros poisson avant de commencer de pêcher !»*

Des attaques de tout bord

Comme le veut l'éthique du pêcheur, les prises sont systématiquement remises à l'eau. *«Certains ont eu déjà la chance de prendre le même poisson à plusieurs reprises. Je ne pense que cela me soit déjà arrivé»* fait remarquer Paul Bernard, très riche en anecdotes sur le silure: *«j'ai déjà vu des silures manger des rats et des petits canards. Un silure a même attaqué un cygne adulte devant mes yeux, il lui a enlevé plusieurs plumes! Dans la Loire, il paraît qu'il mange des pigeons. Des vidéos sur internet montrent un silure en train de s'approcher de la berge, prêt à s'échouer pour arriver à ses fins. Certains baigneurs affirment s'être déjà fait attaquer par des silures : il s'agit d'un mécanisme de défense de sa part, qu'il actionne quand il se sent en danger. Ces attaques sont plus impressionnantes que dangereuses. Il se dit également qu'il s'agit d'un poisson qui dévaste tout autour de lui et qu'il serait très néfaste à la vie aquatique... Si tel serait le cas, il n'y aurait pas autant de brochets et de sandres dans la Saône, il n'y en a d'ailleurs jamais autant eu qu'aujourd'hui».* Selon des études, le silure mange l'équivalent de son poids chaque année.


Tous les poissons capturés sont systématiquement remis à l'eau.

AURÉLIEN GENEST

Quelques caractéristiques

Le silure, originaire du Danube, s'est propagé dans toute l'Europe depuis les années cinquante. L'homme l'a introduit pour la pêche de loisir. La richesse des eaux d'Europe occidentale lui a été favorable. Avec un taux de fécondité important, et en l'absence de prédateurs à la hauteur de sa taille, le silure s'est rapidement acclimaté et développé. La tête du silure peut représenter jusqu'à 30% de son poids total. Sa bouche est pourvue de lignes de dents petites et nombreuses. Le silure possède des «bourgeons gustatifs» qui lui servent à localiser ses proies ou toute nourriture potentielle, même cachées dans la vase ou le gravier. D'autres organes lui servent à détecter des mouvements, dont ceux d'une écrevisse jusqu'à une distance de dix mètres. Les yeux du silure sont minuscules lui seraient peu utiles pour la détection. Le silure fraye en couple : après avoir fécondé la femelle, le mâle resterait deux jours avec elle et lui donnerait des coups de tête dans le ventre pour l'inciter à pondre. Les œufs seront déposés dans un nid préparé à l'avance, le mâle défendra farouchement ce nid durant l'incubation.